



Note introductive

au

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Février 2024

Table des matières

PREAMBULE	3
CONTEXTE INTERNATIONAL	4
CONTEXTE NATIONAL.....	5
CONTEXTE LOCAL	9
I. EXERCICE 2023.....	11
1. DONNEES D'ANALYSE	11
1.1. Résultats 2023	11
1.2. Principales recettes 2023.....	12
1.3. Niveau d'endettement.....	16
1.4. Equilibre budgétaire	18
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	20
2.1. Fonctionnement.....	20
2.2. Investissement	25
2.3. Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal.....	27
II. EXERCICE 2024.....	38
2.1. Les dépenses de fonctionnement	38
2.2. Les charges de personnel.....	38
2.3. Les recettes de fonctionnement.....	41
2.4. Dépenses d'investissement identifiées	46
2.5. Recettes d'investissement	48

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a été introduit par la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992. Il a vu son contenu précisé et enrichi par la loi NOTRE et l'article D2312-3 du CGCT et complété par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la collectivité doit obligatoirement assurer la tenue d'un DOB, dans les deux mois précédant le vote du budget, avec un temps suffisant pour permettre à l'assemblée de prendre connaissance des informations financières.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit un certain nombre de dispositions qui visent à compléter ce document, notamment l'obligation de réaliser un rapport annuel d'orientations budgétaires contenant :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Des informations sur la structure des effectifs sur les dépenses de personnel notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, NBI, heures supplémentaires rémunérées et avantage en nature) et durée effective du travail.

Le présent document reprend toutes les obligations réglementaires et récapitule toutes les informations préalables à la bonne information des élus communautaires, à la fois en matière de contexte national pouvant impacter directement la Communauté de communes, mais également en dressant un bilan et les perspectives des principales charges et produit des exercices passés et à venir.

CONTEXTE INTERNATIONAL

La situation économique mondiale et en zone euro :

Source : Publications OCDE Juin 2023 et FMI Octobre 2023

- Les perspectives économiques mondiales s'améliorent, en dépit d'une faible reprise de la croissance

L'économie mondiale montre des signes d'amélioration mais la reprise reste fragile, sur fond de risques notables de révision à la baisse des projections. L'activité économique est encore loind'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergentset les pays en développement, et les disparités se creusent entre les régions. Plusieurs forces freinent la reprise. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

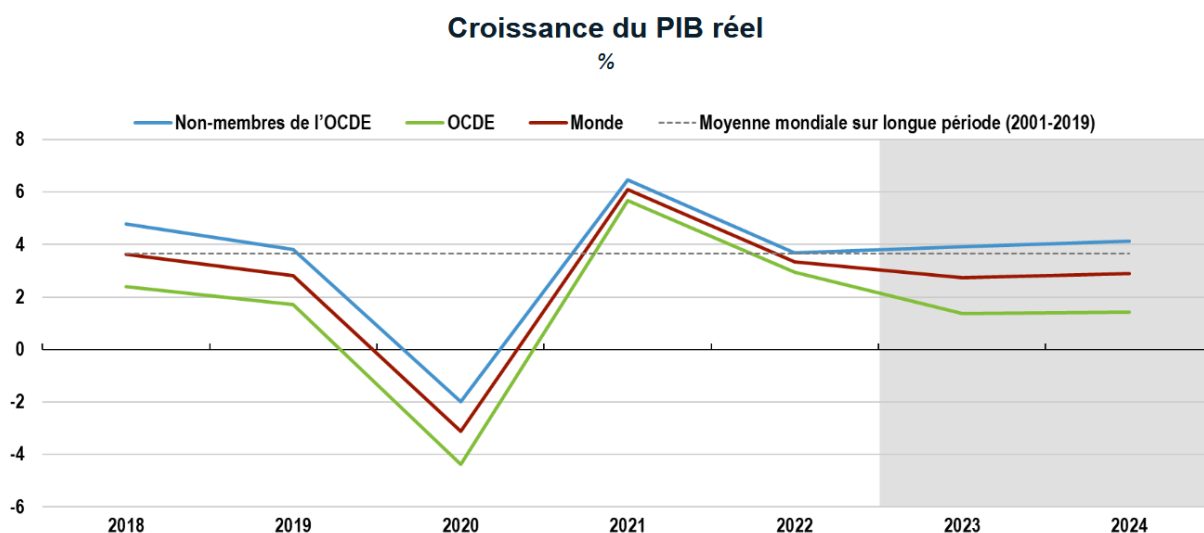
Croissance du PIB : La croissance mondiale s'est stabilisée, mais l'amélioration reste fragile :

2.7 % → 2.9%

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Les projections restent en dessous de la moyenne historique (2000–19) de 3,8 % et les prévisions pour 2024 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage à celles de la Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de juillet 2023. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro.

Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles. L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024.

La croissance mondiale devrait rester faible



Les tensions inflationnistes restent fortes : 6.6% → 4.3%

En 2022, l'inflation a atteint dans le monde des niveaux jamais observés depuis des décennies. Alors que l'inflation globale a reculé depuis, l'inflation hors énergie et alimentation se révèle plus tenace. La forte inflation observée ces deux dernières années pourrait créer des anticipations d'inflation durablement élevées et compliquer l'action des banques centrales en vue de ramener l'inflation à son niveau cible.

Les anticipations d'inflation à court terme ont augmenté et pourraient contribuer, en conjonction avec une pénurie de main-d'oeuvre, à faire persister les pressions inflationnistes hors alimentation et énergie, ce qui nécessiterait un relèvement des taux directeurs plus fort que prévu. D'autres chocs climatiques et géopolitiques pourraient provoquer de nouvelles flambées des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

CONTEXTE NATIONAL

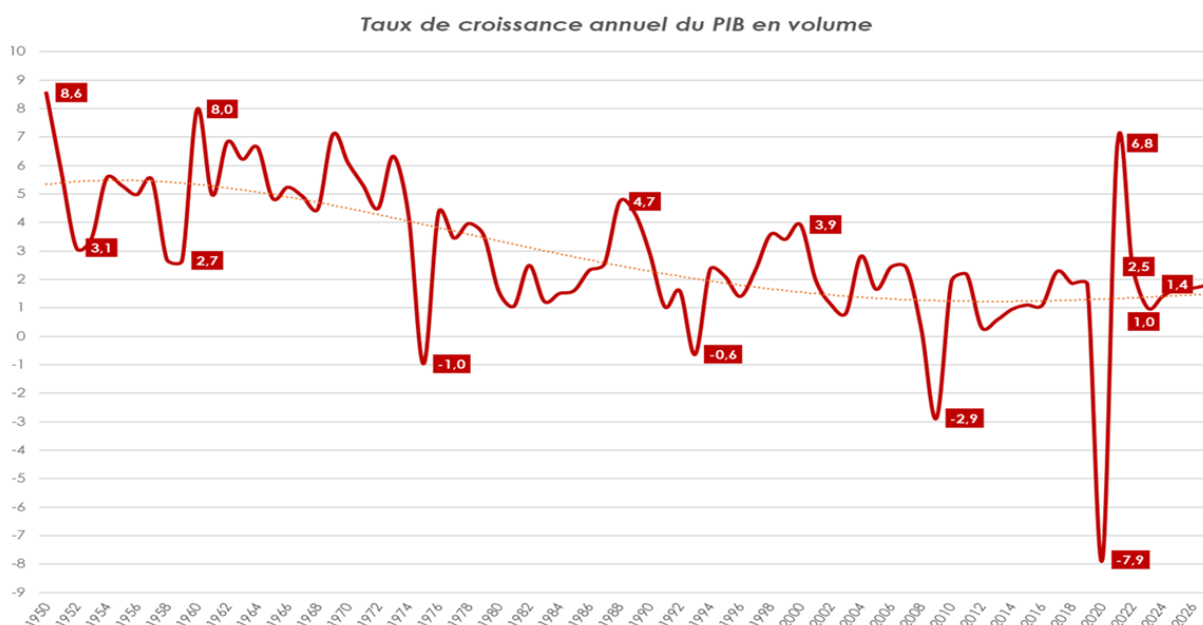
- Une activité ralentie en 2023 mais qui repartirait à la hausse ensuite :

L'année 2023 reste donc marquée par une atténuation des effets négatifs des différents chocs sur l'activité (Guerre en Ukraine, augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, hausse des taux d'intérêt, retour d'une inflation forte.....), les prix des matières premières s'étant largement détendus et le pic d'inflation ayant été dépassé, engendrant un nouvel élan de l'activité au second trimestre de l'année. Cependant, dans un contexte d'incertitude qui se maintient et de taux d'intérêt et de prix qui restent élevés, la croissance serait encore modérée en 2023 (+1,0%). En 2024, elle repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+1,4%), soutenue par un rebond du pouvoir d'achat,

qui bénéficierait de revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs.

Pour les années suivantes, la croissance s'établirait à +1,7% en 2025 et 2026 et à +1,8% en 2027.

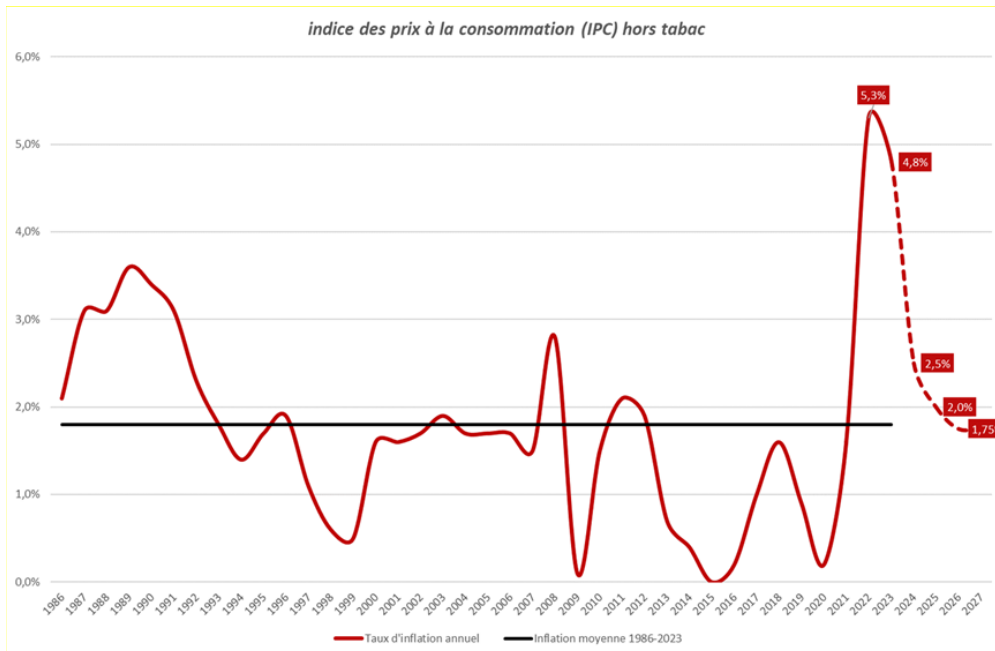
Les chiffres 2023-2024 restent globalement proches, bien que légèrement supérieurs pour 2024, des dernières prévisions réalisées par les principales instances politiques et économiques (Banque de France, Commission Européenne, FMI, OCDE).



- **Une inflation en baisse mais un niveau de prix qui demeure toujours élevé en 2024**

L'inflation devrait fortement refluer à partir de 2024, pour s'établir à +2,5%, notamment sous l'effet de la poursuite du ralentissement des prix alimentaires et industriels déjà entamée à l'été 2023, dans le sillage de la décrue des cours des matières premières et des prix de production.

L'inflation serait à cet horizon principalement tirée par les prix des services, soutenus par la dynamique des salaires. L'inflation serait ensuite de 2% en 2025 et 1,75% à compter de 2027.

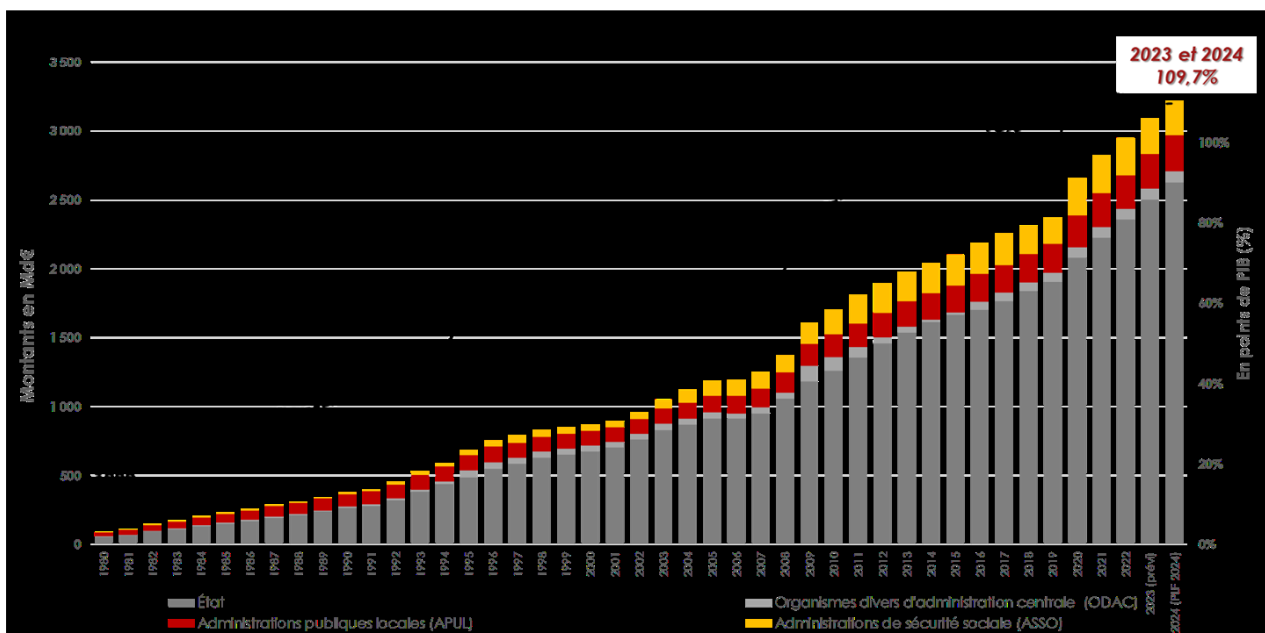


- **Un déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représentant 4,9% du PIB**

Des projections de baisse du déficit public maintenues à la baisse en 2024 pour revenir progressivement aux règles budgétaires européennes. *Critères de Maastricht (Niveaux de déficit et de dette publics limités à respectivement 3% et 60% du PIB)*

- **L'endettement public français demeure élevé : 109,7% du PIB**

Rappel du contexte : L'endettement public prévisionnel 2023 et 2024 reste élevé, soit 3 091 Md€ en 2023 et représentant 109,7% du PIB en 2023 et 2024



Les différentes mesures du projet de loi de finances pour 2024

- Revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 3.9%
- L'aménagement de la réforme de la CVAE :

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est l'une des deux composantes de la « contribution économique territoriale » (CET) qui avait été mise en place en 2010 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle ; il s'agit d'un impôt qui concerne les entreprises. Si l'autre composante de la CET, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la valeur locative cadastrale des biens de l'entreprise, la CVAE est fondée sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (qui n'est contribuable qu'à partir d'un chiffre d'affaires de 500 000 €). À l'occasion du projet de loi de finances pour 2023, le gouvernement s'était engagé dans une démarche de suppression, pour les contribuables, de cette imposition d'ici à l'exercice 2025. Il s'agissait alors de procéder à une réduction progressive de l'imposition, sur deux exercices consécutifs (2023-2024). Cependant, à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances pour 2024, le gouvernement est revenu sur cette orientation, en procédant à l'extension du calendrier de mise en oeuvre, de sorte à procéder à la suppression définitive en 2027, soit deux ans plus tard. Pour les contribuables, les taux de la CVAE vont progressivement se réduire jusqu'en 2026 (taux maximal de de 0,28 % en 2024, puis 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026).

Pour les collectivités, qui percevaient le produit de cette imposition, la réforme est intervenue en 2023. En effet, depuis cette année, quand bien même les entreprises continuent de verser une contribution au titre de la CVAE à l'État, les collectivités perçoivent de l'État, en contrepartie, une compensation par fraction de la TVA, sur le même principe que le mécanisme utilisé pour la réforme de la taxe d'habitation.

Cependant, la compensation par fraction de la TVA (impôt sur la consommation) est moins dynamique que la progression du chiffre d'affaires des entreprises (impôt sur la production). Déjà, il est estimé que ce sont près de 700 M€ de recettes en moins pour les collectivités locales en 2023 ; l'État argue que ces ressources sont tout de même reversées aux territoires, par abondement du « fonds vert » et d'une contribution complémentaire aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Aussi, le Comité des finances locales a rendu un avis, en septembre 2023, préconisant que la compensation soit effectuée en tenant compte de la progressivité du produit théorique de CVAE ; cela d'autant plus que les entreprises continuent de verser une contribution pendant deux années supplémentaires.

CONTEXTE LOCAL

Dans un contexte économique rendu moins favorable par le ralentissement de la croissance et la poussée de l'inflation, la situation financière des collectivités locales a continué à s'améliorer en 2022, dans le prolongement de l'année 2021, après une année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire.

Pour la communauté de communes Cœur de Garonne, l'augmentation directe des coûts d'électricité (+31%), de gaz (+106%) et de carburant (+17%) est toujours constatée et la communauté de communes n'est pas éligible au dispositif de soutien inflation tel que prévu par la loi de finances rectificative pour 2022.

La cotisation aux assurances a continué à augmenter (+36%) liée à l'inflation et l'augmentation du nombre de sinistres du fait des évènements climatiques et du contexte social tendu.

Les manifestations liées à la réforme des retraites et les émeutes de juin 2023 ont eu pour conséquence d'augmenter les dégradations privant les collectivités de marges de manœuvre pour négocier les contrats.

D'autre part, pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 (après une revalorisation de 3,5% en 2022).

Cette augmentation générale s'est ajoutée à la réforme des catégories B et C.

Les dépenses globales liées au fonctionnement des services sont en légère diminution par rapport à 2022 (-0,4%).

Le plan pluriannuel d'investissement a été élaboré en fin d'année 2021, il a été revu début 2023, il donne une meilleure lisibilité sur la seconde partie du mandat (2023-2026). Il sera également recalé en 2024.

Au final, les résultats font état d'une situation financière légèrement améliorée, mais en 2023 un certain nombre de dépenses n'ont pas été payées alors qu'elles étaient engagées, faute de trésorerie. En effet, le remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) a fortement fragilisé la trésorerie de la communauté de communes. La TEOM était perçue par la DGFIP avec les impôts (taxe foncière) et reversée tout le long de l'année en 1/12^{ème}.

La facturation de la REOMi s'est faite tardivement sur 2023 et les paiements sont étalés tout le long de l'année selon les relances de la trésorerie. Au 31/12/2023, une importante trésorerie est encore à percevoir (600K€). La poursuite des relances par la trésorerie ne se fera qu'en février 2024.

L'excédent brut courant (différence entre les charges réelles et les produits réels) est en légère augmentation du fait de la baisse des charges (6%) et de l'augmentation des recettes (5%), l'épargne nette dégagée n'est toujours pas suffisante pour autofinancer nos investissements.

Ce scénario était attendu au vu de la prospective financière de Haute-Garonne ingénierie en 2022, il prévoyait dans le même temps un retour à une épargne nette améliorée en 2026 avec une action forte sur

les dépenses de fonctionnement et une hausse de la fiscalité (+0.5 point sur le foncier bâti dès 2022 et jusqu'en 2026). Une actualisation de la prospective a été réalisée (présentée en fin du ROB).

I. EXERCICE 2023

Objectifs fixés pour l'exercice :

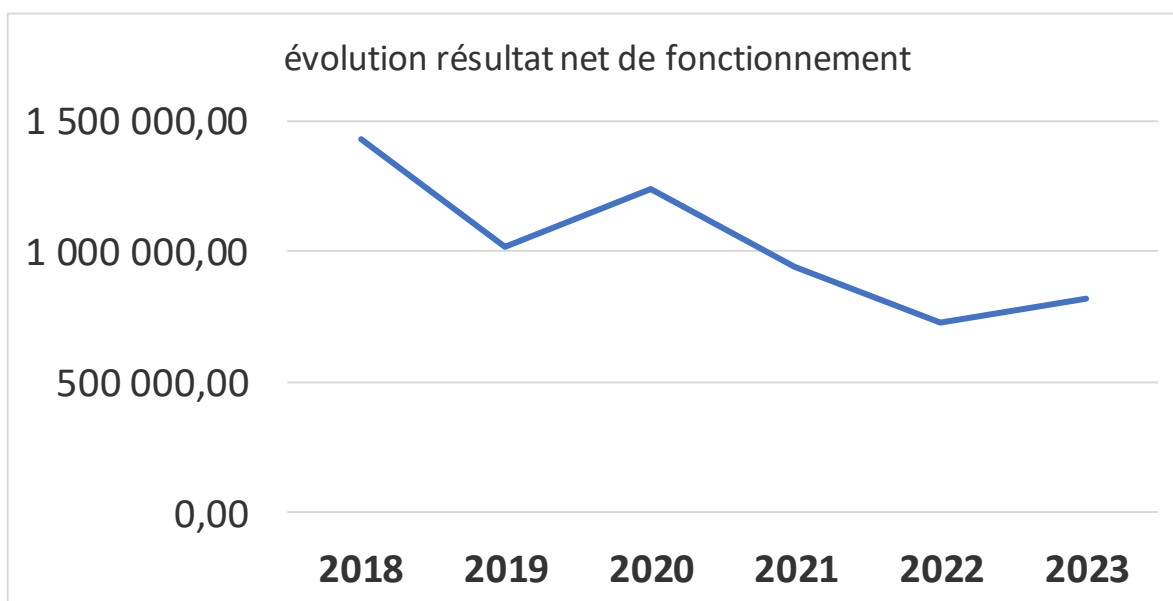
- Veiller à la bonne gestion des crédits par une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité,
- Poursuivre la maîtrise du budget personnel
- Vigilance renforcée sur le fonctionnement des bâtiments (lumière, chauffage, climatisation, fournitures administratives, ...)
- Privilégier au maximum les réunions en distanciel (visio) pour diminuer les coûts de déplacement
- Recherche des financements possibles sur les projets : subventions, appels à projets, ...

1. Données d'analyse

1.1. *Résultats 2023*

Budget Général	DEPENSES		RECETTES		TOTAL
	<u>Dépenses de l'exercice</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Recettes de l'exercice</u>	<u>Restes à réaliser</u>	
Fonctionnement	18 353 421,66	0,00	19 205 367,04		851 945,38
Investissement	4 711 923,76	2 842 274,62	3 650 893,91	2 205 339,05	-1 061 029,85

La dégradation du résultat s'atténue un peu en 2023.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
résultat brut de fonctionnement	1 427 454,98	1 015 861,32	1 241 747,91	942 159,66	724 519,23	851 945,38

1.2. Principales recettes 2023

- Fiscalité perçue

La communauté de communes Cœur de Garonne est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont le régime est en fiscalité professionnelle unique (FPU).

En FPU, l'EPCI se substitue aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle et de la fiscalité des ménages (article 1609 nonies C du CGI).

La communauté de communes perçoit les impôts suivants :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) constituée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- La fraction de TVA (compensation de suppression de la taxe d'habitation)
- La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Sur l'ensemble de ces recettes, la communauté de communes ne peut intervenir que sur les taux de foncier bâti, d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2023 et de CFE, les autres recettes sont liées aux différentes lois de finances.

Taux d'imposition votés par la communauté de communes

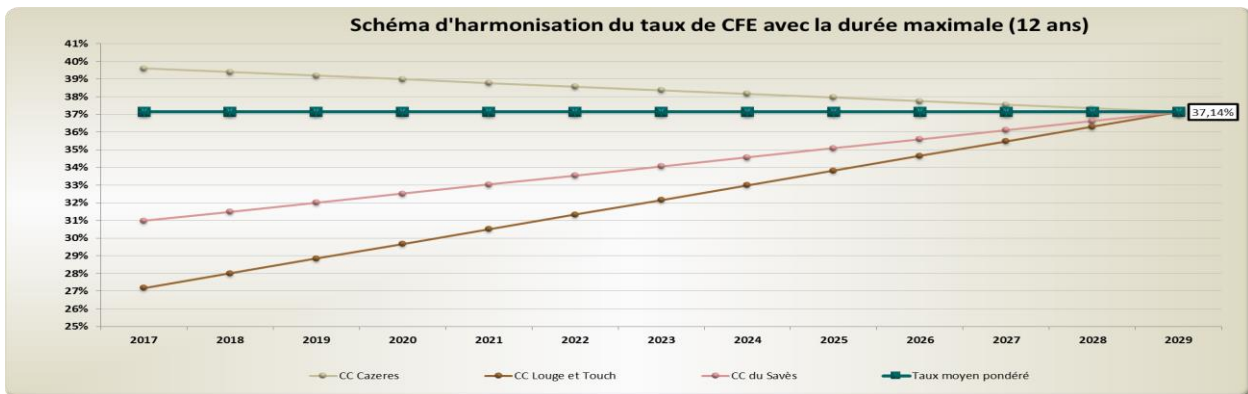
Taxes	2020	2021	2022	2023
CFE	Taux moyen pondéré 37.15 %			
Taxe foncière propriétés bâties	1.19%	1.19%	1.69 %	2.19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.70%	7.70%	7.70 %	7.70 %

CFE

Le code général des impôts prévoit un mécanisme de lissage progressif des taux de CFE intercommunaux afin de limiter l'impact du passage à un taux de CFE unique sur les cotisations des contribuables professionnels. Le dispositif d'unification progressive du taux de CFE consiste à déterminer une durée d'harmonisation en fonction du rapport calculé entre le taux le moins élevé et le plus élevé des communautés ayant fusionné, constaté l'année précédente (2016).

Le taux moyen pondéré de CFE applicable sur la communauté de communes Cœur de Garonne est de 37,15%.

Pour 2023, le conseil communautaire a décidé de reconduire le taux de CFE unique de 37,15%.



Taxe foncière

En 2023, suite à la prospective financière réalisée par Haute-Garonne ingénierie et au vu des résultats, le conseil communautaire a décidé de voter un taux de foncier bâti augmenté de 0.5 point soit 2.19%.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

A partir de 2023, seules les résidences secondaires restaient concernées par la taxe d'habitation. Un certain nombre d'erreurs ont été constatées sur cette imposition et des remboursements auront lieu en 2024.

Fiscalité perçue	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution n-1
CFE	3 384 963,00	3 385 052,00	3 266 892,00	2 576 559,00	2 773 504,00	2 838 859,00	2,36%
TASCOM	241 236,00	338 863,00	286 960,00	304 333,00	333 796,00	366 324,00	9,74%
CVAE	923 573,00	1 109 339,00	1 163 329,00	1 088 026,00	1 082 266,00	1 082 266,00	0,00%
Taxe d'habitation	3 436 224,00	3 581 030,00	3 643 678,00	271 507,00	278 895,00	401 852,00	44,09%
IFER	179 639,00	182 653,00	188 725,00	214 988,00	234 628,00	331 584,00	41,32%
Taxe foncière propriétés non bâties	129 563,00	131 246,00	132 424,00	132 868,00	138 037,00	150 285,00	8,87%
Taxe foncière propriétés bâties	355 608,00	367 305,00	376 365,00	414 637,00	538 283,00	755 563,00	40,37%
Fraction de TVA				3 751 738,00	4 117 275,00	4 191 819,00	1,81%
Taxe GEMAPI					100 699,00	112 602,00	11,82%
TOTAL	8 650 806,00	9 095 488,00	9 058 373,00	8 754 656,00	9 597 383,00	10 231 154,00	6,60%
FNGIR reversé	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	0,00%
Solde	7 752 719 €	8 197 401 €	8 160 286 €	7 856 569 €	8 699 296 €	9 333 067 €	10,73%

- Dotations de l'Etat

Les EPCI bénéficient d'une Dotation Globale de Fonctionnement composée de 2 parts :

- La dotation de compensation : allocation compensatrice de la taxe professionnelle versée en contrepartie de la suppression progressive de la part « salaires »
- La dotation d'intercommunalité : elle-même composée de 2 parts : la dotation de base (30 % de l'enveloppe) fonction de la population et du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et la dotation de péréquation (70 % de l'enveloppe) fonction de la population, du potentiel fiscal et du CIF.

La loi de finances 2019 a abondé l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité pour les communautés de communes en la plafonnant et en mettant en place un dispositif d'écèlement.

Depuis 2020, l'enveloppe de DGF augmente en moyenne de 50 000€ par an.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation de compensation	702 556	687 885	672 090	659 802	646 808	632 620	628 947
Dotation d'intercommunalité	553 953	564 169	624 918	687 905	756 947	836 332	897 564
DGF Totale	1 256 509	1 252 054	1 297 008	1 347 707	1 403 755	1 468 952	1 526 511
Population	35 557	35 814	36 064	36 090	36 102	36 262	36 363
DGF par habitant	35,34	34,96	35,96	37,34	38,88	40,51	41,98

Au final, la fiscalité ainsi que les compensations de l'état ont augmenté significativement en 2023 (+3,9%).

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Après une hausse entre 2019 et 2021 du FPIC, due à l'augmentation du CIF. L'année 2022 a subi une légère baisse avec la remise à plat des indicateurs de calcul du FPIC et notamment le potentiel fiscal et financier des communes et de l'EPCI. Elle s'est accentuée en 2023 avec une perte pour l'EPCI de 40 000 €.

	2019	2020	2021	2022	2023
Total Communes Cœur de Garonne	528 413	505 813	503 310	503 675	466 503
Total EPCI Cœur de Garonne	396 713	456 089	485 125	480 352	478 135
Total Cœur de Garonne	925 126	961 902	988 435	984 027	944 638

Cette baisse devrait se poursuivre au détriment de la communauté de communes.

- Autres recettes

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, calculée sur la base locative foncière, a été perçue pour la dernière année en 2022, elle est remplacée par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative en 2023 (REOMi). Du fait de la revalorisation annuelle des bases, cette taxe évoluait tous les ans entre 2 et 3% (pour mémoire 7,5% en 2023 et 3,9% en 2024).

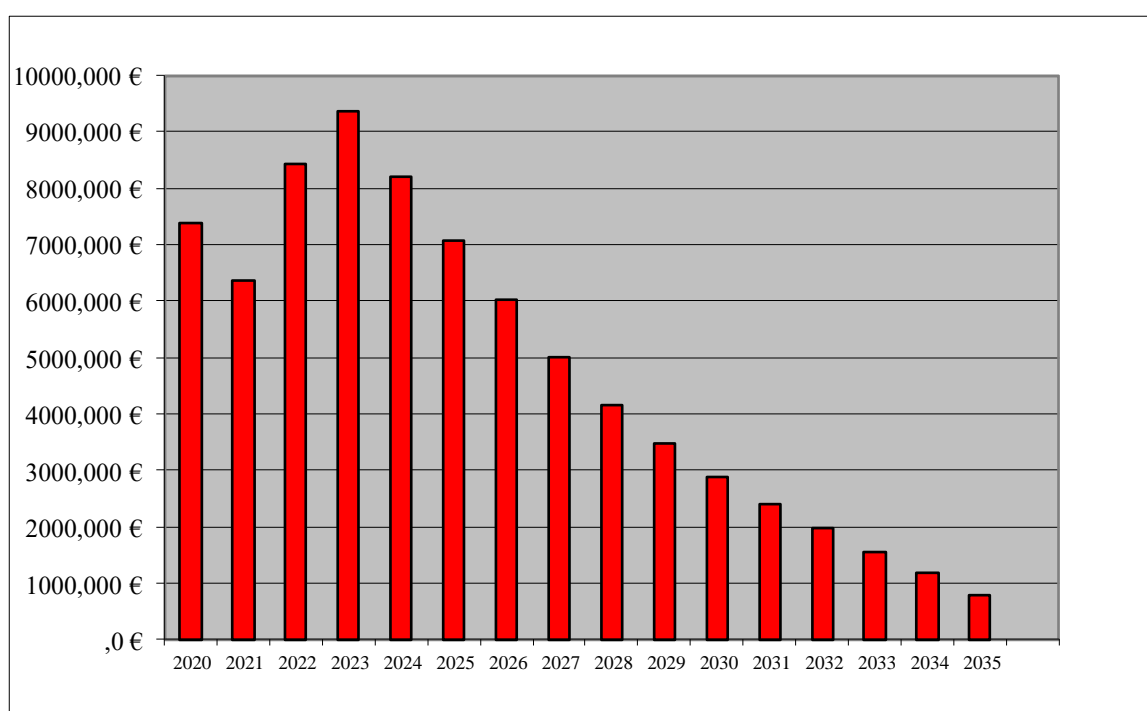
Pour l'année 2023 la redevance incitative ne couvre pas le montant perçue de TEOM de l'année précédente. En effet, plusieurs raisons sont à souligner :

- **La mise en place tardive de la REOM pour les entreprises du territoire qui ne sont à ce jour, pas toutes inscrites et donc facturées.**
- **Le montant de la part variable pour les particuliers et les professionnels ne sera facturée qu'à partir de 2024.**

En 2022, la TEOM représentait une recette de 4 316 431€ soit environ 121€/habitant, elle est remplacée en 2023 par la REOMi pour un montant de 3 835 703€ soit 107€/habitant.

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
Population INSEE au 01/01/2023 : 35688	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab
	TEOM/REOM	3 823 012	109 €	3 946 467	112 €	4 048 118	114 €	4 166 138	118 €	4 316 431	121 €	3 835 703
Fiscalité (CFE, CVAE, IFR, IFER, TASCOM, TH, FB et FNB) déduction du	7 752 719 €	221 €	8 197 401 €	232 €	8 160 286 €	230 €	7 856 569 €	222 €	9 598 715 €	270 €	10 231 154 €	287 €
Compensations fiscales	324 558 €	9 €	424 559 €	12 €	458 926 €	13 €	1 117 214 €	32 €	1 170 303 €	33 €	1 267 220 €	36 €
Dotation Globale de Fonctionnement	1 252 054	34,96 €	1 297 008	35,96 €	1 347 707	37,34 €	1 403 755	39,60 €	1 468 952	41 €	1 526 511	43 €

1.3. Niveau d'endettement



Le capital de la dette baisse d'environ 1 000 000 € par an ce qui laisserait des marges de manœuvre pour emprunter sur les exercices futurs. Toutefois le recours à l'emprunt sera limité par l'évolution de notre épargne brute.

La structure de la dette se décompose de la manière suivante :

Années N	Budget	Capital restant dû au 01/01/2023	Annuité versée	Amortissement	Intérêts
2023	Principal	9 112 352,21 €	1 324 897,45 €	1 132 477,84 €	192 419,61 €
	Photovoltaïque	72 100,69 €	16 059,51 €	13 391,78 €	2 667,73 €
	ZA Descaillaux	193 333,23 €	30 370,01 €	26 666,68 €	3 703,33 €
	TOTAL	9 377 786,13 €	1 371 326,97 €	1 172 536,30 €	198 790,67 €

Ratio dette par rapport à la population :

Ce ratio exprime le niveau d'endettement de la collectivité, en euros par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En cours de la dette en début d'exercice (01/01)	8 577 114,42 €	8 379 995,99 €	7 374 634,80 €	6 033 770,80 €	8 127 518,61 €	9 112 352,21 €
Population	35 094	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688
Ratio / habitant	244,40 €	237,13 €	208,23 €	170,21 €	228,31 €	255,33 €

Ce ratio est calculé sur l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 et prend en compte l'emprunt réalisé en 2022

Il est par conséquent fortement en hausse.

Ratio niveau d'endettement :

Le niveau d'endettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 0,8 année. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 1,6 pour les collectivités > 5 000 habitants.

	2019	2020	2021	2022	2023
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	7 374 634,80 €	6 377 905,25 €	8 127 518,59 €	9 112 352,21 €	7 979 874,37 €
Produits réels de fonctionnement	20 958 891,34 €	21 257 203,56 €	22 508 846,55 €	23 566 188,55 €	23 745 069,01 €
Taux d'endettement (années)	0,35	0,30	0,36	0,39	0,34

Le niveau d'endettement de la communauté de communes mesuré au 31/12 diminue grâce à la baisse de l'encours de la dette combiné à une augmentation des recettes.

Ratio capacité de désendettement :

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 5 à 6 années. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 12 années.

	2019	2020	2021	2022	2023
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	7 374 634,80 €	6 377 905,25 €	8 127 518,59 €	9 112 352,21 €	7 979 874,37 €
Epargne brute	1 629 270,10 €	1 789 122,99 €	1 629 666,22 €	1 440 292,67 €	1 354 416,77 €
Capacité de désendettement (années)	4,53	3,56	4,99	6,33	5,89

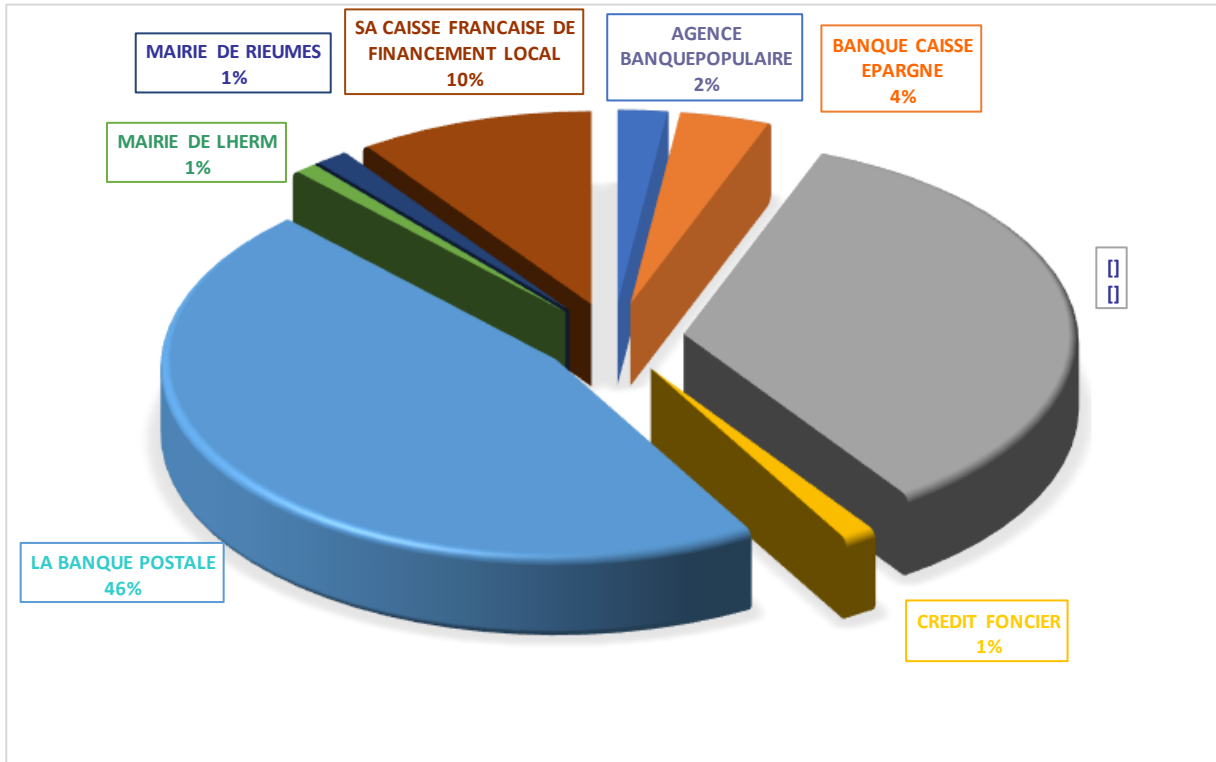
La capacité de désendettement mesurée au 31/12 s'améliore et repasse sous la barre des 6 ans

Il faut donc continuer à dégager suffisamment d'épargne brute dans les prochaines années pour consolider cette capacité de désendettement et rester en-deçà du seuil d'alerte.

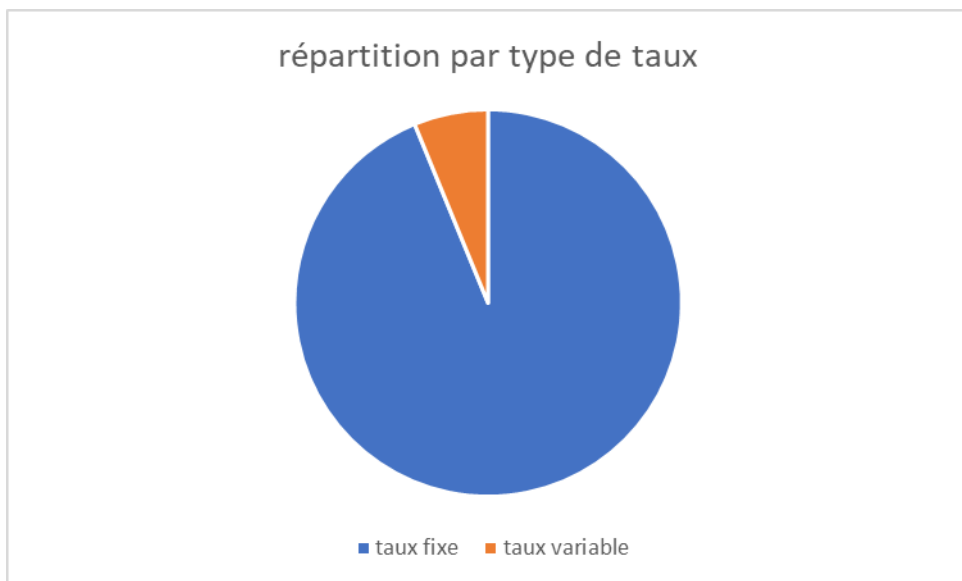
Répartition de la dette par prêteur

Les emprunts remboursés aux mairies de Lherm et de Rieumes correspondent aux encours liés à la voirie et aux équipements sportifs.

Les emprunts ont été conservés par les communes et la communauté de communes leur rembourse les annuités correspondantes, en contrepartie ces annuités sont retenues sur leur attribution de compensation.



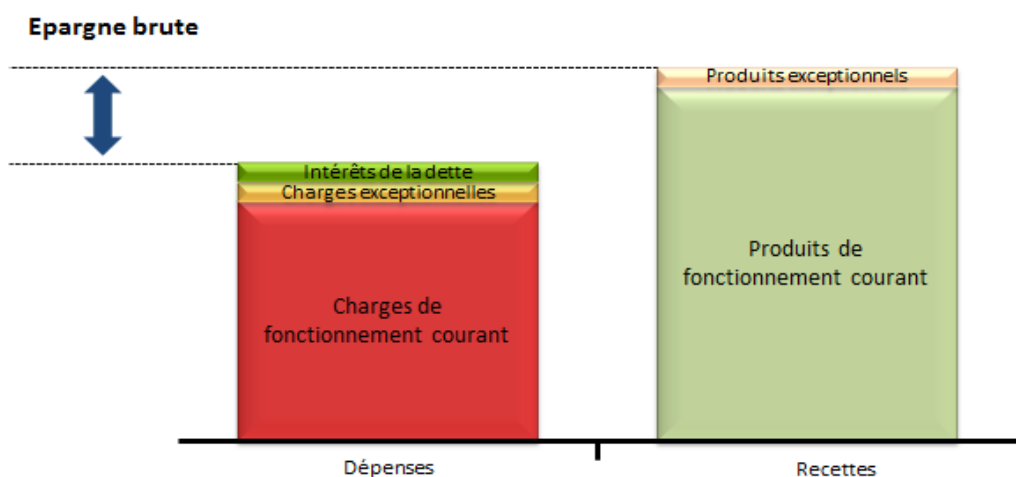
Répartition du capital remboursé par nature de taux



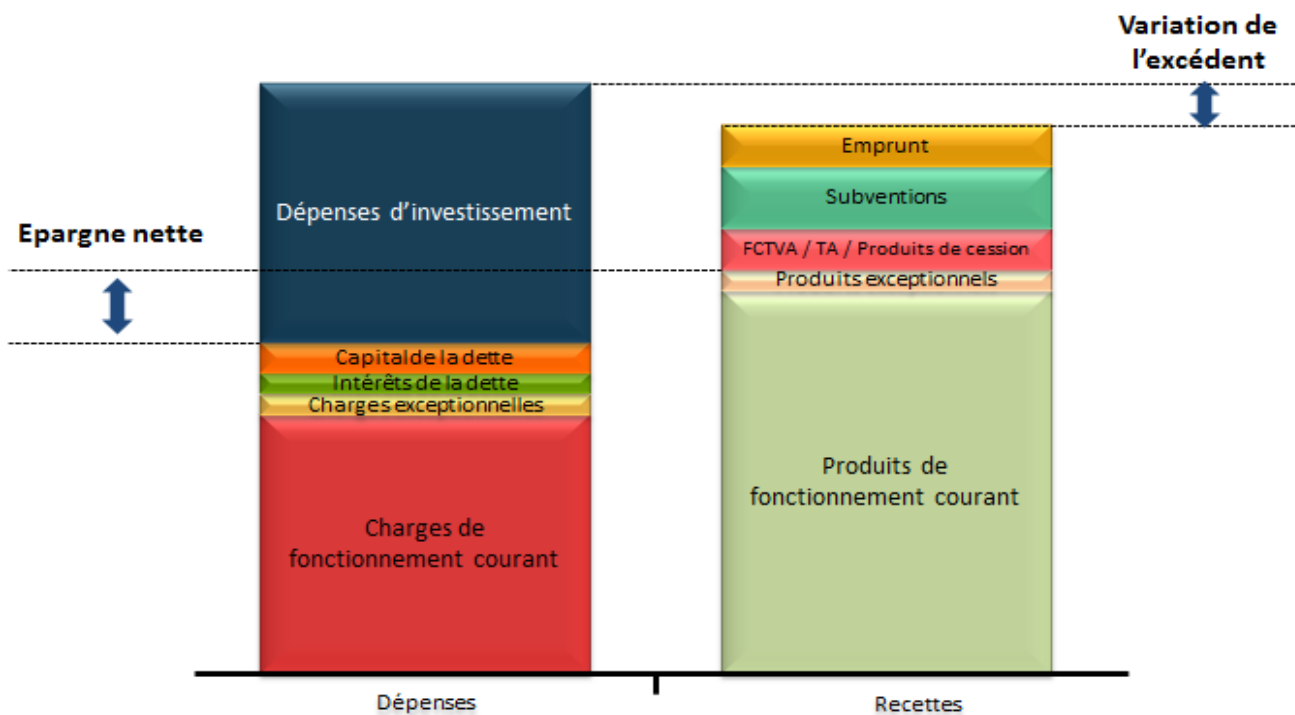
1.4. Equilibre budgétaire

Le principe d'équilibre budgétaire applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics, posé par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, se trouve aujourd'hui codifié à l'article L 1612-4 du CGCT.

Selon ce texte, un budget est en équilibre réel lorsque l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors dotations aux amortissements), diminué des intérêts de la dette, dit **épargne brute**, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.



Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.



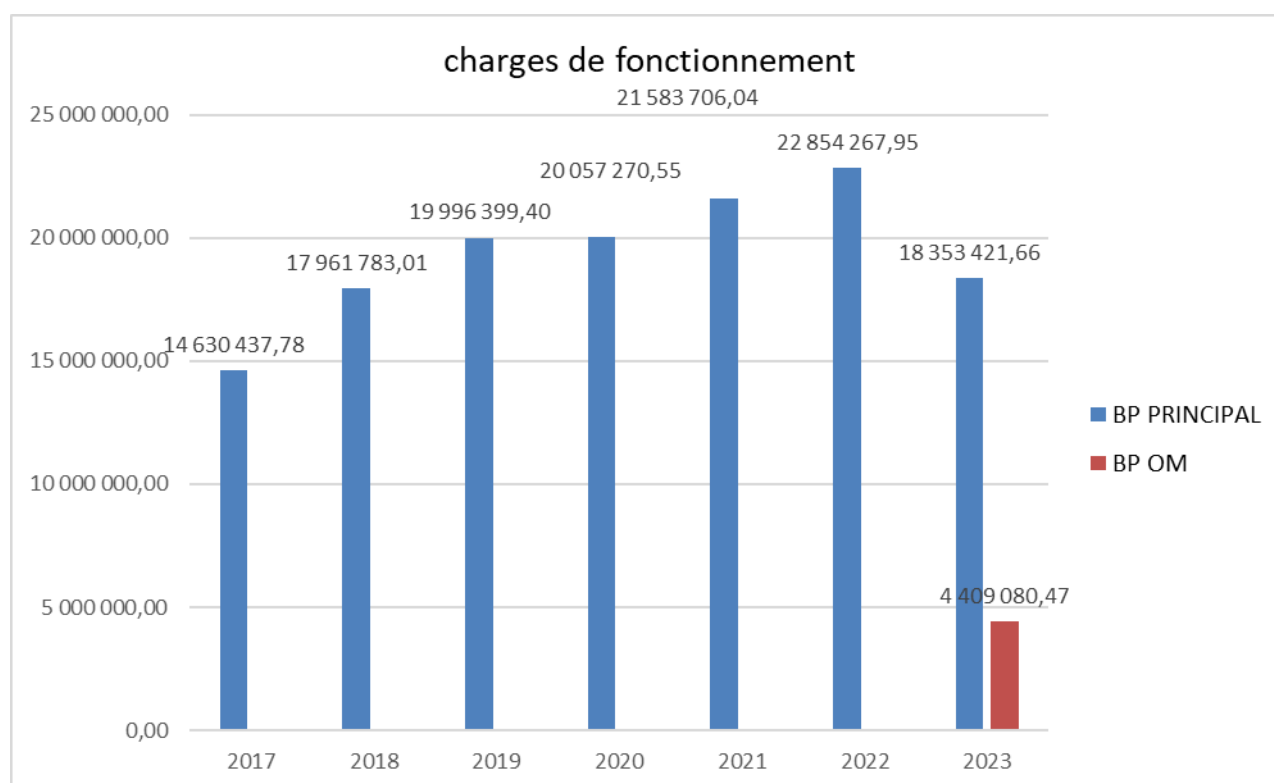
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges réelles de fonctionnement	17 121 697,49 €	19 134 199,32 €	19 294 900,25 €	20 717 870,07 €	21 965 686,82 €	17 616 155,85 €
Produits réels de fonctionnement	19 366 676,87 €	20 984 970,39 €	21 257 203,56 €	22 508 846,55 €	23 566 188,55 €	19 185 494,25 €
Charges exceptionnelles	173 958,30 €	403 204,54 €	5 147,56 €	0,00 €	9 229,73 €	105 102,75 €
Produits exceptionnels	110 992,52 €	174 447,86 €	109 010,22 €	102 035,53 €	35 549,97 €	49 531,55 €
EXCEDENT BRUT COURANT	2 307 945,16 €	2 079 527,75 €	1 858 440,65 €	1 688 940,95 €	1 574 181,49 €	1 624 909,60 €
EPARGNE DE GESTION	2 244 979,38 €	1 850 771,07 €	1 962 303,31 €	1 790 976,48 €	1 600 501,73 €	1 569 338,40 €
Intérêts	287 348,33 €	195 421,92 €	173 180,32 €	161 310,26 €	160 209,06 €	185 544,24 €
EPARGNE BRUTE	1 957 631,05 €	1 655 349,15 €	1 789 122,99 €	1 629 666,22 €	1 440 292,67 €	1 383 794,16 €
Capital	946 071,07 €	972 638,02 €	953 154,01 €	906 245,71 €	1 012 618,73 €	1 137 554,40 €
EPARGNE NETTE	1 011 559,98 €	682 711,13 €	835 968,98 €	723 420,51 €	427 673,94 €	246 239,76 €

En 2023, le budget général ne comprend plus le service public d'élimination des déchets ménagers (SPED) dont les dépenses/recettes sont retracées dans un budget annexe.

le montant de l'épargne brute, à l'issue de l'exercice diminué du budget SPED, continue d'être suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette tout en se dégradant très fortement.

2. Compte administratif 2023

2.1. Fonctionnement



En 2023, le compte administratif baisse légèrement par rapport à 2022 (budget SPED compris).

Cette baisse s'explique principalement sur les dépenses par :

- une diminution des charges générales

- la baisse des subventions prévues par les conventions pluriannuelles d'objectif aux partenaires enfance -jeunesse et petite enfance (DSP). En 2023, les montants des bonus territoires, remplaçant le contrat enfance-jeunesse, ont été versés directement aux partenaires et donc déduits des subventions versées. Dans le même temps, nous avons perçu moins de prestations de la Caisse d'allocations familiales.

Ratio dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	35 094	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688
Dépenses réelles de fonctionnement	17 121 697,49 €	19 134 199,32 €	19 294 900,25 €	20 717 870,07 €	21 965 686,82 €	22 025 236,32 €
Ratio	487,88 €	541,45 €	544,82 €	584,46 €	617,03 €	617,16 €

Le ratio des dépenses/population est stable en 2023.

Ratio recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population :

Ce ratio exprime en euros par habitant, le montant des recettes provenant principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des charges transférées des communes, dont dispose la collectivité pour financer la gestion des services intercommunaux.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	35 094	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688
Produits réels de fonctionnement	19 134 199,32 €	20 984 970,39 €	21 257 203,56 €	22 508 846,55 €	23 566 188,55 €	23 745 069,01 €
Ratio	545,23 €	593,82 €	600,23 €	634,98 €	661,99 €	665,35 €

Ce ratio augmente de 0.51 % contre 4.25 % l'année précédente

❖ BUDGET PRINCIPAL

La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement en 2023, par chapitre, est la suivante :

Dépenses fonctionnement

Chapitre	Compte	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution 2023/2022
011 - Charges à caractère général		5 352 711,78	5 114 072,57	6 602 207,88	7 128 088,25	3 521 625,35	-51%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		7 839 324,46	7 967 587,90	8 525 180,65	9 358 135,61	8 574 278,33	-8%
014 - Atténuations de produits		2 197 940,00	2 357 316,00	2 322 902,37	2 326 460,00	2 324 754,00	0%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
023 - Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		666 778,16	589 189,98	704 525,71	728 372,07	551 721,57	-24%
65 - Autres charges de gestion courante		3 341 229,20	3 830 776,22	3 258 627,78	3 133 773,23	3 060 395,42	-2%
66 - Charges financières		195 421,92	173 180,32	161 310,26	160 209,06	185 544,24	16%
67 - Charges exceptionnelles		403 204,55	5 147,56	3 951,39	9 229,73	105 102,75	1039%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		0,00	20 000,00	5 000,00	10 000,00	30 000,00	200%
total dépenses fonctionnement		19 996 610,07	20 057 270,55	21 583 706,04	22 854 267,95	18 353 421,66	-19,69%

Le compte administratif 2023 est en baisse par rapport à 2022.

Cette baisse s'explique par la création du budget annexe service public d'élimination des déchets, mais aussi par la maîtrise des dépenses sur le chapitre 011 ainsi que par la retenue opérée sur les associations du bonus territoire au chapitre 65.

Par contre certaines dépenses continuent de croître notamment à cause de l'inflation.

Compte	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Énergie - Électricité	163 370,45	227 007,44	298 944,51	+ 31,62%
Gaz	25 136,49	43 029,41	88 870,04	+ 106,53%
Eau et assainissement	73 005,48	52 397,34	36 709,44	- 29,94%
Carburants	248 022,46	286 178,54	336 055,63	+ 17,42%
Frais d'actes et contentieux	232,00	17 506,56	16 365,59	- 6,52%
Téléphonie	65 106,43	79 784,51	58 995,95	- 26,06%
Assurances	51 783,67	70 388,06	90 507,08	+ 28,58%
Service d'incendie 2018 : 397 671€	416 265,28	426 671,91	453 552,24	+ 6,30%

Un autre poste en forte augmentation : les conventions pluriannuelles d'objectif conclues avec les partenaires de l'enfance jeunesse :

PARTENAIRES	2018	2019	2020	Avenant 2020	Total 2020	2021	Avenant 2021	Total 2021	2022	Avenants 2022	Total 2022	2023	2024	Evolution 2023/2018
FOYERS RURAUX	70 000,00 €	70 000,00 €	71 400,00 €		71 400,00 €	71 400,00 €		71 400,00 €	71 400,00 €		71 400,00 €	71 400,00 €	72 828,00 €	2,0%
LECGS	76 745,22 €	88 220,01 €	89 985,00 €	-11 795,93 €	78 189,07 €	89 985,00 €	-13 015,79 €	76 969,21 €	89 985,00 €		89 985,00 €	89 985,00 €	92 119,03 €	17,3%
MIC Carbone	137 518,00 €	138 233,00 €	140 998,00 €		140 998,00 €	140 998,00 €	5 050,00 €	146 048,00 €	146 048,00 €	12 429,00 €	158 477,00 €	150 506,00 €	Estimé 185 506,00 €	9,4%
MJC LHERM	189 134,00 €	296 736,00 €	277 425,00 €		277 425,00 €	278 925,00 €	45 754,00 €	324 679,00 €	324 679,00 €	66 356,00 €	391 035,00 €	375 288,00 €	511 799,00 €	98,4%
MJC RIEUMES	287 350,00 €	438 171,00 €	415 154,00 €		415 154,00 €	415 154,00 €	-37 930,87 €	377 223,13 €	415 154,00 €		415 154,00 €	415 154,00 €	501 880,00 €	44,5%
TOTAL	760 747,22 €	1 031 360,01 €	994 962,00 €	-11 795,93 €	983 166,07 €	996 462,00 €	-142,66 €	996 319,34 €	1 047 266,00 €	78 785,00 €	1 126 051,00 €	1 102 333,00 €	1 364 132,03 €	44,9%

Recettes fonctionnement

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution 2023/2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	5 555 401,78	5 070 768,87	3 494 838,64	4 035 207,75	3 374 037,01	-16%
013 - Atténuations de charges	148 848,55	72 216,95	392 989,48	330 368,67	202 287,81	-39%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 501,35	41 814,90	17 019,15	9 165,45	19 872,79	117%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 117 502,00	986 109,78	1 277 424,29	1 069 562,15	1 076 554,23	1%
73 - Impôts et taxes	15 383 817,00	15 424 188,00	15 340 976,00	16 220 013,00	12 681 946,26	-22%
74 - Dotations, subventions et participations	4 153 111,66	4 544 099,54	5 321 897,01	5 862 489,21	5 131 045,21	-12%
75 - Autres produits de gestion courante	5 243,93	98 788,51	34 187,53	35 787,93	35 469,03	-1%
76 - Produits financiers				3 433,18		-100%
77 - Produits exceptionnels	174 447,86	109 010,22	102 035,53	35 549,97	49 531,55	39%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 999,04	22 790,56	39 336,71	12 417,62	8 660,16	-30%
Total recettes fonctionnement hors excédent	21 012 471,39	21 299 018,46	22 525 865,70	23 578 787,18	19 205 367,04	-18,55%

On constate sur 2023 une baisse des recettes globales. Cette baisse, comme pour les dépenses s'explique par la création du budget annexe service public d'élimination des déchets.

Cependant on constate que la baisse des dépenses est supérieure à celle des recettes.

COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉ (Budget principal + budgets annexes PDR, SAAD, ZA et service public d'élimination des déchets SPED)

La présentation agrégée est la somme du budget principal et de tous les budgets annexes, en intégrant aussi les excédents et les déficits de chaque budget.

Dépenses de fonctionnement

	CA 2021 AGRÉGÉ	CA 2022 AGRÉGÉ	CA 2023 AGRÉGÉ
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	1 129 006,72	1 128 920,96	232 128,52
011 - Charges à caractère général	7 059 630,62	7 671 817,22	7 256 684,77
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 784 949,89	10 587 966,48	10 871 670,78
014 - Atténuations de produits	2 322 902,37	2 326 460,00	2 362 612,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	730 384,66	731 338,20	1 049 662,08
043 - Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	4 825,56	4 242,00	3 703,33
65 - Autres charges de gestion courante	3 260 831,75	3 177 585,17	3 070 875,71
66 - Charges financières	169 503,88	167 397,75	191 710,76
67 - Charges exceptionnelles	3 958,47	9 236,40	105 102,75
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 500,00	10 500,00	30 000,00
total dépenses fonctionnement	24 471 493,92	25 815 464,18	25 174 150,70

On constate une baisse des dépenses des CA agrégés notamment sur les charges à caractère général :

- Le bonus territoire pour environ 400 000 € a été déduit du versement de la DSP
- Economie réalisé par les services environ 100 000 €
- Décalage de paiement de factures pour le service environnement d'environ 200 000 €

Recettes de fonctionnement

	CA 2021 AGRÉGÉ	CA 2022 AGRÉGÉ	CA 2023 AGRÉGÉ
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 566 177,18	4 085 865,68	3 676 884,80
013 - Atténuations de charges	408 318,15	362 280,07	366 528,21
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 864,34	878 797,26	296 268,63
043 - Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	4 825,56	4 242,00	3 703,33
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 622 017,44	1 692 140,94	5 659 329,67
73 - Impôts et taxes	15 340 976,00	16 771 367,22	13 254 632,17
74 - Dotations, subventions et participations	6 608 580,46	6 453 070,75	6 223 075,79
75 - Autres produits de gestion courante	126 360,02	127 531,48	133 159,14
76 - produits financiers		3 433,18	0,00
77 - Produits exceptionnels	102 089,72	338 586,53	64 181,44
78 - Reprises sur amortissements et provisions	39 336,71	12 417,62	9 267,35
Total recettes fonctionnement	27 872 545,58	30 729 732,73	29 687 030,53

L'augmentation du chapitre 70 « produits des services » correspond à la redevance incitative qui vient en déduction du chapitre 73 mais qui ne compense pas le montant de TEOM des années précédentes, d'où une baisse des recettes globales.

Le dynamisme des compensations de l'Etat ne couvre pas les recettes fiscales que la communauté de communes aurait dû percevoir.

2.2. Investissement

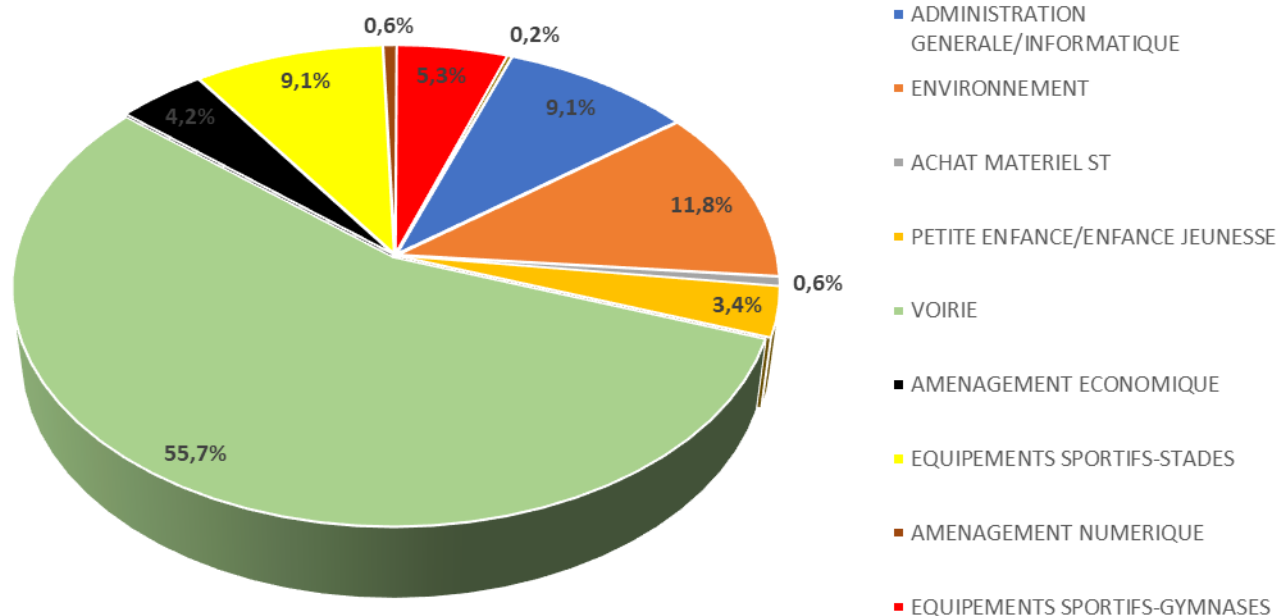
Objet	BUDGET 2023	Restes à réaliser 2023	RÉALISÉ 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 363 829,96		
020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 872,79		19 872,79
041 - opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 151 508,81		1 137 554,40
20 - Immobilisations incorporelles	212 000,00	40 999,80	12 762,00
204 - Subventions d'équipement versées	914 727,91	546 775,81	246 004,65
21 - Immobilisations corporelles	5 970 309,64	2 101 705,61	3 203 703,50
23 - Immobilisations en cours	246 508,90	152 793,40	92 026,42
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 978 758,01	2 842 274,62	4 711 923,76

Objet	BUDGET 2023	Restes à réaliser 2023	RÉALISÉ 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 204 650,03		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	551 874,89		551 721,57
041 - opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 315 999,97	692 981,04	1 562 323,02
13 - Subventions d'investissement	2 689 685,44	1 512 358,01	1 536 849,32
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 215 747,68		
20 - Immobilisations incorporelles	800,00		
23 - Immobilisations en cours			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 978 758,01	2 205 339,05	3 650 893,91

Répartition des investissements

ADMINISTRATION GENERALE/INFORMATIQUE	327 185,42
ENVIRONNEMENT	424 689,03
ACHAT MATERIEL ST	21 760,82
PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE	121 417,42
VOIRIE	2 007 807,36
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	151 558,81
EQUIPEMENTS SPORTIFS-STADES	326 993,59
AMENAGEMENT NUMERIQUE	22 347,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS-GYMNASES	190 597,63
ACTION SOCIALE	7 257,05
TOTAL	3 601 614,13

INVESTISSEMENTS



Effort d'équipement par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, la part d'investissement réalisée.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	35 094	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688
Dépenses réelles d'investissement	4 186 345,12 €	3 233 239,10 €	8 022 551,70 €	6 489 819,74 €	7 172 977,37 €	4 711 923,76 €
Ratio	119,29 €	91,49 €	226,53 €	183,08 €	201,49 €	132,03 €

Ratio dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population toutes dépenses comprises.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	35 094	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688
Dépenses réelles totales	21 308 042,61 €	22 367 438,42 €	27 317 451,95 €	27 207 689,81 €	29 138 664,19 €	22 328 079,61 €
Ratio	607,17 €	632,94 €	771,35 €	767,54 €	818,52 €	625,65 €

2.3. Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal

L'article L2312-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires pour les communes de plus de 20 000 habitants (par extension à cet article les EPCI) comporte des données sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant des éléments sur la rémunération (traitements indiciaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature), la durée effective du travail.

Ratio des charges de personnel en fonction des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal) :

Ce ratio exprime en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement, la part des frais de personnel.

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	7 839 324,46 €	7 967 587,90 €	8 525 180,65 €	9 358 135,61 €	8 574 254,53 €
Dépenses réelles de fonctionnement	19 134 199,32 €	19 294 900,25 €	20 717 870,07 €	21 965 686,82 €	17 616 155,85 €
Ratio (%)	40,97%	41,29%	41,15%	42,60%	48,67%

Au regard de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de manière conséquente mais une partie du personnel du budget annexe environnement est resté sur le budget principal alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont été transférées au budget SPED. Sans ces dépenses, le ratio s'établit à 39.96 %

ANALYSE DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE POUR 2023

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

CONTEXTE - BILAN

2.3.1. Evolution des effectifs par catégorie et par statut

Malgré l'augmentation des charges liée à l'effet report des réformes statutaires, à l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2023 ou par des choix stratégiques de la communauté de communes (création service emploi, versement du CIA), et grâce à l'investissement, réalisé depuis plusieurs années, tant par les élus que par les agents, afin de trouver des pistes d'économie sans altérer la qualité des services rendus à la population, nous pouvons constater une relative stabilité de la masse salariale de la collectivité.

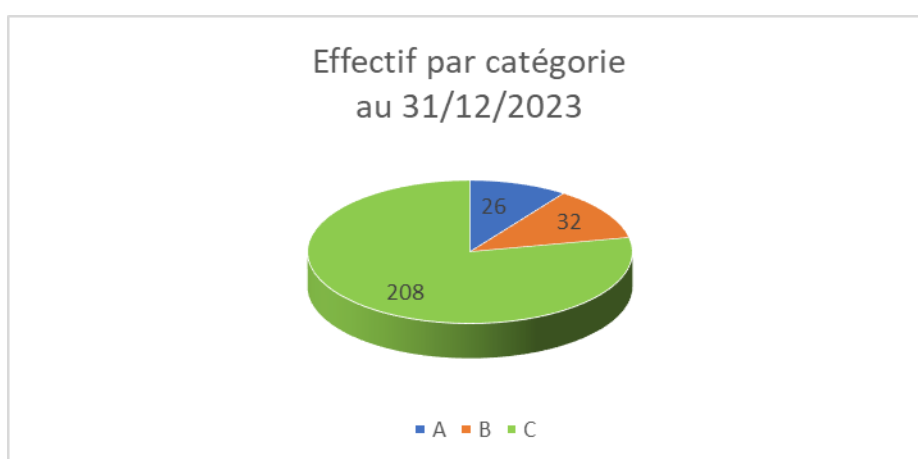
2.3.2. Evolution des effectifs permanents pourvus par statut (au 31.12 de chaque année)

Exercices	2020	2021	2022	2023
Fonctionnaire (titulaires et stagiaires)	216	212	228	235
Variation	+ 22	-4	+16	+7
Agents contractuels	63	69	54	31
Variation	-25	+6	-15	-23
TOTAL	279	281	282	266
VARIATION	-3	-2	+1	-16

La diminution des effectifs s'explique par le fait que les données sont au 31/12 de l'année et qu'en 2023 plusieurs postes étaient non pourvus.

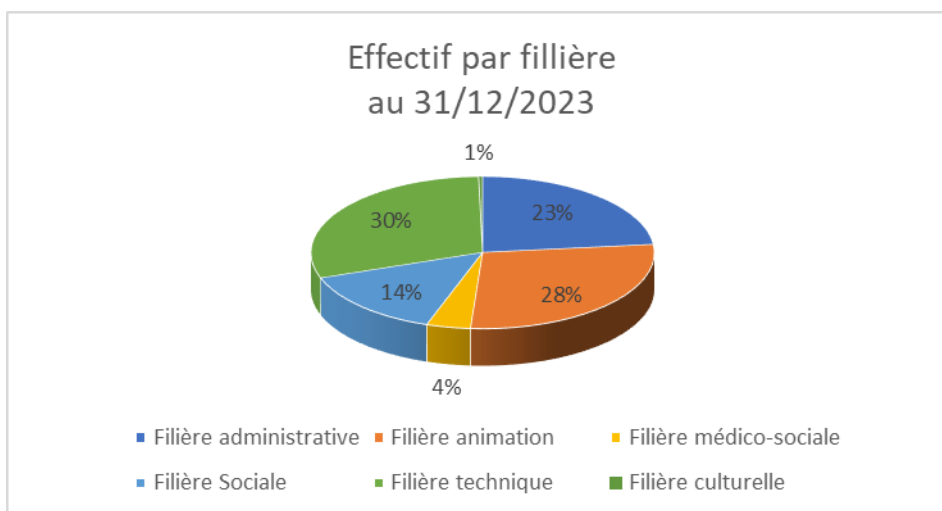
2.3.3. Evolution des effectifs permanents pourvus par catégorie hiérarchique

Exercices	2020	2021	2022	2023
Cat. A	23	28	28	26
Cat. B	31	29	33	32
Cat. C	225	224	221	208
TOTAL	279	281	282	266
VARIATION	-3	-2	+1	-16



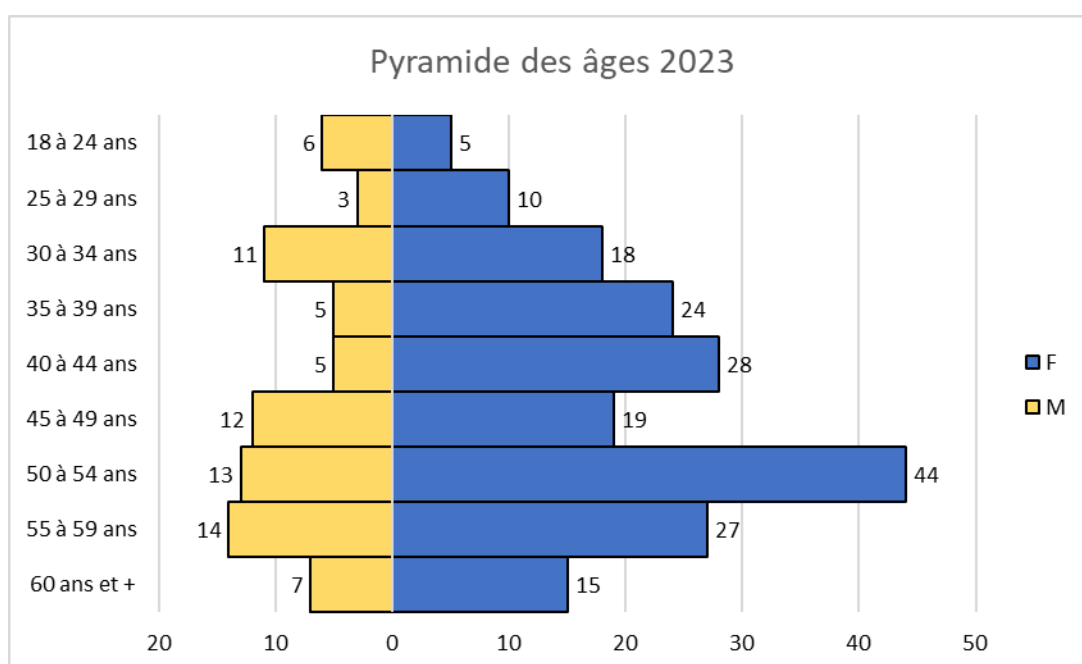
2.3.4. Evolution des effectifs permanents pourvus par filières

Exercices	2020	2021	2022	2023
Filière Administrative	55	53	61	62
Filière Technique	89	90	87	74
Filière Sociale	36	42	37	38
Filière Animation	84	81	83	80
Filière Culturelle	1	1	1	1
Filière Médico-sociale	14	14	13	11
TOTAL	279	281	282	266
VARIATION	-3	+2	+1	-16



2.3.5. La structure des effectifs en 2023

- Les agents stagiaires et titulaires représentent environ 88% des effectifs
- Les agents à temps complet représentent 71 % des effectifs
- Les agents de catégorie C représentent 78 % des effectifs, ceux de catégorie B 12 % et ceux de catégorie A 10 %
- Le taux de féminisation de la Communauté est en accord avec le taux national dans la Fonction Publique Territoriale : les femmes représentent environ 71 % des effectifs.



À l'image de la population française, le vieillissement des effectifs au sein de la communauté de communes se poursuit. L'âge moyen des agents est de plus de 44 ans. La part des « 50 ans et plus » représente presque la moitié des effectifs (45 % pour les femmes et 45% pour les hommes). Afin d'anticiper les départs à la retraite, une analyse de l'organisation et la répartition du travail dans la collectivité est menée pour mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions

exercées. En effet, la transmission des savoirs du personnel expérimenté partant à la retraite vers le nouvel arrivant permet de conserver dans l'organisation les compétences essentielles à un service public de qualité.

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Départs à la retraite	2	2	5	5	7

Le vieillissement démographique a des conséquences économiques importantes, mais également en matière de santé, d'emploi et d'organisation de la vie professionnelle.

2.3.6. La gestion contenue de la masse salariale

Evolution des charges de personnel (Rémunérations + charges, hors recettes)

Exercices	2020	2021	2022	2023 (+SPED)
Réalisé (administratif)	7 967 587.90 €	8 525 180.65	9 380 255.61	9 469 795.17
VARIATION	1.64%	7%	8.9%	0.95 %

L'augmentation du compte administratif est essentiellement dû à l'effet report des réformes statutaires et l'augmentation du point d'indice, à l'étude de revalorisation de l'IFSE et la mise en œuvre du CIA (obligations liées au RIFSEEP) et au coût du GVT.

Des avantages en nature encadrés :

- Participation aux repas des agents : chèques déjeuner d'une valeur de 8 euros, pris en charge à 50% par la communauté de communes, soit une participation estimée pour l'année 2023 à 139 777.60 €
- Participation à la mutuelle et prévoyance des agents à hauteur de 17 230 € en 2023
- Contractualisation d'une assurance statutaire CNP à hauteur de 223 197.71 € en 2023
- Participation à hauteur de 51 950 € par an à l'amicale du personnel (adhésion également au CNAS) en 2023

Evolution depuis l'application du jour de carence

Le jour de carence est rendu applicable par l'article 115 de la loi de finances pour 2018 (loi n° 2017-1837 du 30.12.2017). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de droit public n'est plus maintenue, lors du premier jour de congé de maladie ordinaire.

Exercices	2020	2021	2022	2023
Titulaires – Nombre de jours	116	152	152	235
Non titulaires – Nombre de jours	35	81	68	67
TOTAL JOURS	151	233	220	302
TOTAL IMPACT BUDGETAIRE	8 318 €	10 715 €	10 715 €	17 759 €

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

	TOTAL BP 2023	TOTAL RÉALISÉ 2023
002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	2 676,09	2 676,09
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	34 420,00	20 617,75
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 164 773,00	1 059 090,62
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	35 975,00	28 607,47
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 237 844,09	1 110 991,93
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	560 000,00	534 757,91
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	677 844,09	575 041,56
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	1 192,46
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 237 844,09	1 110 991,93
21 - Immobilisations corporelles	2 638,96	309,60
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 638,96	309,60
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 784,96	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	50,79
28 - Amortissements des immobilisations	454,00	454,00
49 - Dépréciation des comptes de tiers	400,00	400,00
RECETTES INVESTISSEMENT	2 638,96	904,79

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de 381 800.34€ en 2023.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention d'équilibre	94 943,33	130 657,81	58 954,41	118 038,62	203 635,23	192 010,51	381 800,34

L'évolution depuis 2017 de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget service d'aide à domicile est variable en fonction des années. L'année 2019 très basse est due à de mauvaises ventilations des agents qui ont été imputées au budget principal. Cependant après une forte hausse en 2021, la subvention d'équilibre commençait à se stabiliser, du fait d'une meilleure maîtrise des dépenses sur ce budget pour remonter fortement en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Bénéficiaires	2 166	1 979	2 212	2 199	2 127
Heures d'intervention	36 380.50	32 613.65	36 761.26	33 199.15	30 240.63
Moyenne intervenants	32.33	30.5	32.42	27.83	25.58
Coût heure du service	24.03	28.44	27.40	28.95	36.74

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement due à :

- L'augmentation des charges de personnel : la loi Ségur s'est appliquée sur 21 mois en 2023 (2023 + reliquat du 1^{er} avril au 31 décembre 2022), la mise en place du complément indiciaire annuel, augmentation de la valeur du point
- L'audit réalisé en 2023 pour un montant de 16 728€

Dans un même temps, des recettes en moins liées à :

- La diminution des heures tarifées par rapport en 2022 : des heures annulées par le bénéficiaires pour cause d'absences temporaires, absence du domicile, refus de donner le motif, Covid, décès, entrée en EHPAD, hospitalisation, rdv médical, vacances, agent en maladie (heures annulées car pas de possibilité de remplacement), non réalisation d'heures comprises dans les plans d'aides alloués aux bénéficiaires

❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

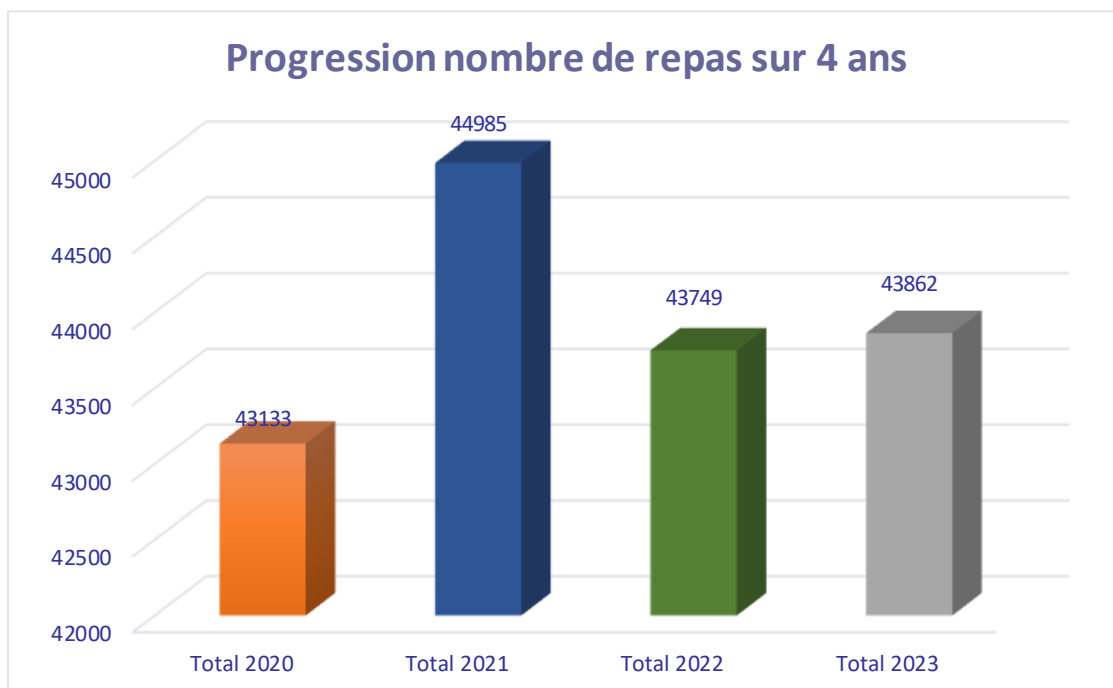
	BP 2023	REALISE 2023
011 - Charges à caractère général	370 250,00	343 593,77
012 - Charges de personnel et frais assimilés	43 122,00	42 594,28
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	610,44
Total Dépenses fonctionnement	414 372,00	386 798,49
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,52	
013 - Atténuations de charges	0,00	453,14
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000,00	305 748,25
75 - Autres produits de gestion courante	64 371,48	79 974,90
77 - Produits exceptionnels	0,00	15,01
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	607,19
Total Recettes fonctionnement	414 372,00	386 798,49

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de **79 972.55 €**.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention d'équilibre PDR	44 144,94	66 105,04	83 904,96	92 051,67	91 548,93	79 972,55
Evolution N-1/N	906%	49%	27%	10%	-1%	-13%

L'évolution de la subvention d'équilibre est croissante depuis 2017 ; s'est stabilisée en 2021 et 2022 pour baisser nettement en 2023.

2023 a été l'année d'augmentation des tarifs.



❖ **BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME**

	TOTAL BP 2023	TOTAL RÉALISÉ 2023
011 - Charges à caractère général	52 610,00	32 836,51
012 - Charges de personnel et frais assimilés	309 221,00	300 190,71
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	250,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	58 818,39	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 381,61	3 381,61
65 - Autres charges de gestion courante	7 310,00	6 707,60
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	431 591,00	343 116,43
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	78 495,30	
013 - Atténuations de charges	2 500,00	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500,00	2 029,45
74 - Dotations, subventions et participations	348 995,70	342 031,52
75 - Autres produits de gestion courante	100,00	82,11
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	431 591,00	344 143,08
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 834,81	22 834,81
21 - Immobilisations corporelles	66 700,00	8 127,08
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	89 534,81	30 961,89
021 - Virement de la section de fonctionnement	58 818,39	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 381,61	3 381,61
10 - Dotations, fonds divers et réserves	27 334,81	23 292,97
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	89 534,81	26 674,58

❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

	TOTAL BP 2023	TOTAL RÉALISÉ 2023
011 - Charges à caractère général	14 000,00	4 168,04
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95
66 - Charges financières	3 000,00	2 508,07
67 - Charges exceptionnelles	43 445,40	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	88 752,35	32 983,06
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	37 337,25	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	44 412,84	46 167,26
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	88 752,35	53 164,52
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 391,78	13 391,78
20 - Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	94 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	120 389,04	20 389,04
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 927,43	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95
16 - Emprunts et dettes assimilées	63 154,66	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	120 389,04	26 306,95

❖ BUDGET ANNEXE ZA BOURGAIL BERAT

	BP 2023	RÉALISÉ 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,17	0,00
011 - Charges à caractère général	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	106 492,83	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	219 417,23	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 488,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	219 417,23	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 924,23	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	203 848,46	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	90 924,23	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	203 848,46	0,00

❖ BUDGET ANNEXE ZA BOUSSENS

	BP 2023	RÉALISÉ 2023
65 - Autres charges de gestion courante	10	0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	10	0
75 - Autres produits de gestion courante	10	0
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10	0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 023,97	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	264 023,97	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	264 023,97	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	264 023,97	0,00

❖ BUDGET ANNEXE ZA DESCAILLAUX

	BP 2023	RÉALISÉ 2023
011 - Charges à caractère général	10 000,00	3 930,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 703,33	0,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 703,33	3 703,33
65 - Autres charges de gestion courante	449 760,24	0,00
66 - Charges financières	3 658,45	3 658,45
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	730 825,35	11 291,78
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	182 979,69	182 979,69
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 703,33	7 633,33
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 703,33	3 703,33
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	280 434,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	730 825,35	194 316,35
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	167 886,08	0,00
010 - Stocks	3 703,33	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 703,33	7 633,33
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 666,68	26 666,68
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	461 959,42	34 300,01
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 703,33	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	198 256,09	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	461 959,42	0,00

❖ BUDGET ANNEXE ZA LHERM

	BP 2023	RÉALISÉ 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	61 565,50	0,00
011 - Charges à caractère général	640 000,00	259 180,25
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 280 000,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 981 575,50	259 180,25
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 280 000,00	259 180,25
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000,00	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	138 959,62	41 688,00
75 - Autres produits de gestion courante	222 615,88	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 981 575,50	300 868,25
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	126 415,95	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 280 000,00	259 180,25
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 406 415,95	259 180,25
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 280 000,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	126 415,95	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 406 415,95	0,00

❖ BUDGET ANNEXE ZA MARTRES TOLOSANE

	BP 2023	RÉALISÉ 2023
011 - Charges à caractère général	40 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	120 010,00	0,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 035,03	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	5 974,97	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	120 010,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 854,52	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	201 854,52	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	121 854,52	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	201 854,52	0,00

❖ BUDGET ANNEXE ZA SAINTE FOY DE PEYROLIERES

	BP 2023	RÉALISÉ 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,68	0,00
011 - Charges à caractère général	130 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	390 005,68	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	130 005,68	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	390 005,68	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 373,58	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	283 373,58	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 373,58	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	283 373,58	0,00

II EXERCICE 2024

❖ BUDGET PRINCIPAL

2.1. Les dépenses de fonctionnement

Chap	Objet	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	Evolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	7 862 709,06	4 501 879,35	4 451 707,34	-1,11%
012	Charges de personnel	9 659 211,13	8 738 763,08	7 920 000,00	-9,37%
014	Atténuations de produits	0,00	2 362 687,00	2 328 087,00	-1,46%
65	Autres charges de gestion courantes	3 619 211,03	3 286 258,58	4 486 688,26	36,53%
66	Charges financières	168 547,32	187 711,55	160 300,00	-14,60%
67	Charges exceptionnelles	37 991,00	117 000,00	20 000,00	-82,91%
68	Dotations aux provisions	10 000,00	30 000,00	20 000,00	-33,33%
042	Dotations aux amortissements	804 471,43	551 874,89	750 000,00	35,90%
022	Dépenses imprévues	100 000,00	85 400,00		-100,00%
023	Virement à la section d'investissement	1 371 212,16	1 204 650,03	134 742,00	-88,81%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	23 633 353,13	21 066 224,48	20 271 524,60	-3,77%

La tendance pour 2024 est à une diminution des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 (-3.77%) :

- ✓ Les charges générales en baisse avec des économies des services (-1.11 %)
- ✓ Les charges de personnel : -9.37% (intégration totale du personnel de l'environnement sur le budget SPED)
- ✓ Les autres charges de gestion courante : augmentation de 36.53% liée au versement d'une subvention d'équilibre au budgde SPED qui s'élèverait à 800 000 €.

L'enjeu pour 2024 et les années suivantes est de stabiliser les dépenses de fonctionnement en misant sur une inflation à la baisse.

2.2. Les charges de personnel

Une démarche GPEEC engagée à travers plusieurs outils

Le vieillissement de la population, l'intégration de nouvelles générations dont le rapport au travail est sensiblement différent, la crise sanitaire, la transition numérique, la transition écologique, la vogue du télétravail, tous ces phénomènes impactent considérablement le marché de l'emploi, et par voie de conséquence l'emploi dans la fonction publique territoriale, dont les métiers, y compris les plus traditionnels, connaissent indéniablement une désaffectation significative.

Dans ce contexte qui oblige à réinterroger les pratiques et les organisations, notre politique des ressources humaines doit s'adapter aux nouveaux enjeux, se singulariser dès l'étape du recrutement, proposer des parcours professionnels valorisés, et développer globalement l'attractivité de notre collectivité, notre « marque employeur ».

Dans ce contexte, la direction des ressources humaines a travaillé plus particulièrement sur les axes suivants, afin de développer des compétences transversales et valoriser les évolutions professionnelles :

- Dynamiser la gestion des effectifs et la masse salariale par le développement d'outils d'analyse et de pilotage aux fins d'optimisation des ressources.
- Moderniser la gestion administrative du personnel. Le développement du numérique dans les applicatifs métiers doit contribuer à améliorer notre efficacité, c'est-à-dire à redéployer nos ressources humaines et le temps de travail de nos agents de tâches répétitives à des activités directement au cœur de leurs missions.
- Développer l'apprentissage. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit de nouvelles dispositions pour faciliter le développement de l'apprentissage au sein des trois versants de la fonction publique. Le gestionnaire formation - recrutement a accompagné de nombreux agents dans des démarches de progression, de développement de compétences, de mobilité interne ou externe.

La durée de travail

Conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la communauté de communes a redéfini le cadre des cycles de travail et le règlement afférent. Dans ce cadre, à compter du 1er janvier 2022, 5 cycles de travail hebdomadaire sont désormais possibles.

De plus, un règlement du télétravail a été mis en œuvre au 1^{er} septembre 2022, afin de permettre la mise en œuvre du télétravail sur un groupe expérimental de 39 agents, à raison d'un jour par semaine.

En tout état de cause, l'anticipation des départs, la création d'organigrammes cibles, l'accompagnement des agents dans leur carrière et leur mobilité, la transformation d'emplois en fonction des besoins de la communauté de communes ainsi que la recherche de nouvelles organisations de travail sont autant de leviers de gestion qui sont toujours développés sur la période 2023/2024.

PROSPECTIVE RH 2024

La communauté de communes poursuivra ses efforts de maîtrise des dépenses de la masse salariale en 2024.

2.2.1. Actions subies résultant de décisions d'organes étatiques

Concernant la masse salariale, les décisions du gouvernement ont impacté la masse salariale : revalorisation des salaires des agents de catégorie C, majoration du point d'indice intervenue en juillet 2023 (+1,5% pour tous) et intégration des dispositions du Segur de la santé - ont commencé à impacter les finances de la communauté de communes de façon partielle en 2023.

Dès 2024, ces dispositions pèseront en année pleine sur la collectivité.

Les collectivités territoriales doivent s'adapter, voire se réinventer pour dégager des marges de manœuvre. Le volet des ressources humaines ne fait pas exception compte tenu de la pression sur les charges de personnel :

- Hausse des rémunérations (SMIC, point indice)
- Mesures de soutien du pouvoir d'achat (CTI)
- Hausse des cotisations

2.2.2. Actions choisies par la communauté de communes

- La poursuite de la mise en œuvre de la redevance incitative
- La reconduction du recrutement de contrat aidés et apprentis afin de favoriser l'embauche de personnes les plus précaires
- La mise en œuvre de la Prime d'Augmentation du Pouvoir d'achat
- La poursuite du déploiement de France services pour un meilleur accompagnement des concitoyens

2.2.3. Actions ayant pour objectif de stabiliser la masse salariale

- La poursuite de la politique de RH d'intégration au sein des services, de personnes en situation de handicap (stage, apprentissage, recrutement)
- L'étude systématique des demandes de remplacement d'absences temporaires ainsi qu'une vigilance quant aux recours de renforts saisonniers
- L'étude systématique des demandes de remplacement des départs (retraite, mutations, fins de contrat)
- L'optimisation des organisations, la recherche de mutualisations
- La poursuite de la mensualisation des agents occupant des postes permanents permettant, d'une part, d'éviter de générer de la précarité et de stabiliser les équipes et, d'autre part, de gérer les surcoûts liés aux congés payés (aides à domicile, animateurs, ripeurs)
- Un suivi mensuel de l'exécution budgétaire avec analyse de la DRH, de la directrice des Finances et de la direction des services

Nouvelles actions à conduire pour maîtriser le budget RH

- Une étude d'optimisation du fonctionnement des services à chaque départ (pas de remplacement automatique poste pour poste)
- La communication et le suivi des indicateurs RH
- La mise en œuvre d'une prospective financière sur 5 ans
- La poursuite de la professionnalisation des agents
- La poursuite de la stratégie RH « Qualité de vie au travail / Performance » et la lutte contre l'absentéisme

2.2.4. Les actions impactantes en 2024

	ACTIONS	BP 2024
Budget général	Effet report des reformes statutaires et de l'augmentation du point d'indice	130 000 €
	L'attribution de 5 points d'indice pour tous, au 1 ^{er} janvier 2024	94 000 €
	Coût GVT	47 500 €
	Le versement de prime d'augmentation du pouvoir d'achat	53 000 €
TOTAL		324 500 €

2.2.5. En partie maîtrisée par des recettes

	ACTIONS	BP 2024
	Stabilisation et suivi des remplacements d'agents absents	150 000 € (contrat d'assurance)
	Projet numérique	17 500 €
	Projet « Petite ville de demain »	39 000 €
	Volontaire territorial en administration (VTA)	15 000 €
	Créations de poste majoritairement en contrats aidés	23 000 €
TOTAL		244 500€

2.3. Les recettes de fonctionnement

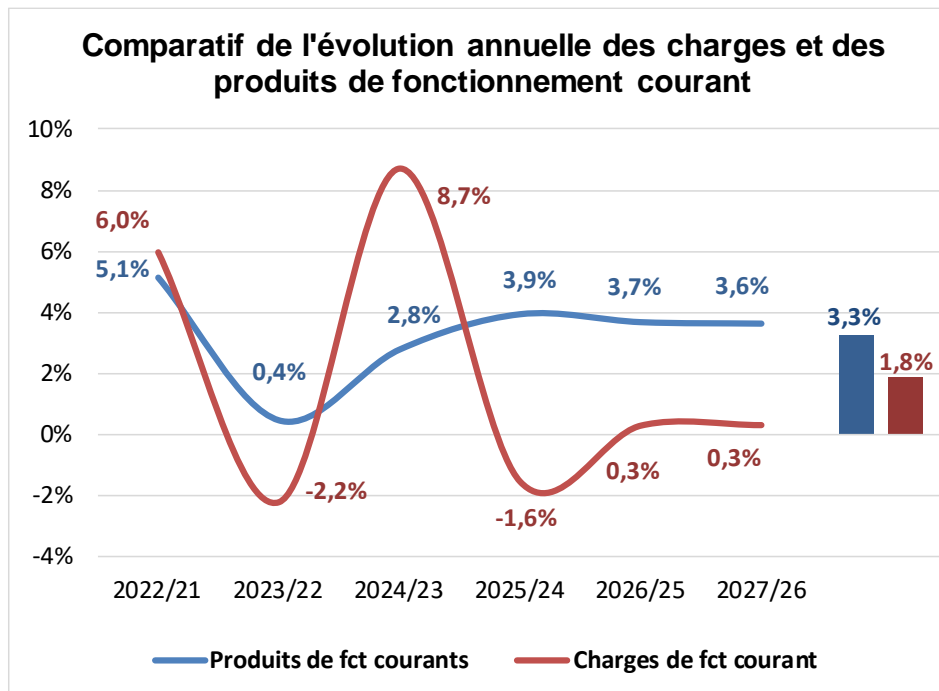
Chap	Objet	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	Evolution 2024/2023
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 035 207,75	3 374 037,01	1 164 280,00	-65,49%
013	Atténuations de charges	193 010,00	210 000,00	150 000,00	-28,57%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 165,00	19 872,79	36 300,00	82,66%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	994 900,00	901 160,28	1 015 860,60	12,73%
73	Impôts et taxes	15 054 162,00	12 294 784,00	13 492 015,00	9,74%
74	Dotations, subventions et participations	5 532 530,93	4 193 932,40	4 354 309,00	3,82%
75	Autres produits de gestion courante	30 964,00	36 200,00	35 200,00	-2,76%
77	Produits exceptionnels	21 500,00	6 238,00	3 560,00	-42,93%
78	Reprises sur amortissements et provisions	10 000,00	30 000,00	20 000,00	-33,33%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	25 881 439,68	21 066 224,48	20 271 524,60	-3,77%

Les recettes fiscales ont été estimées pour 2024 au plus juste selon les projections de HGI.

Zoom prospective financière HGI

Une prospective financière a été demandée à Haute Garonne Ingénierie pour la période du mandat 2022/2026. Elle est actualisée pour 2023 et les années suivantes.

Cette prospective a fait apparaître un besoin de financement des dépenses pour consolider l'épargne nette (solde obtenu au terme des opérations de fonctionnement après couverture, par les recettes d'exploitation, des charges de même nature élargies au capital de la dette ancienne et nouvelle) et ainsi financer les investissements proposés pour le plan pluriannuel d'investissement.



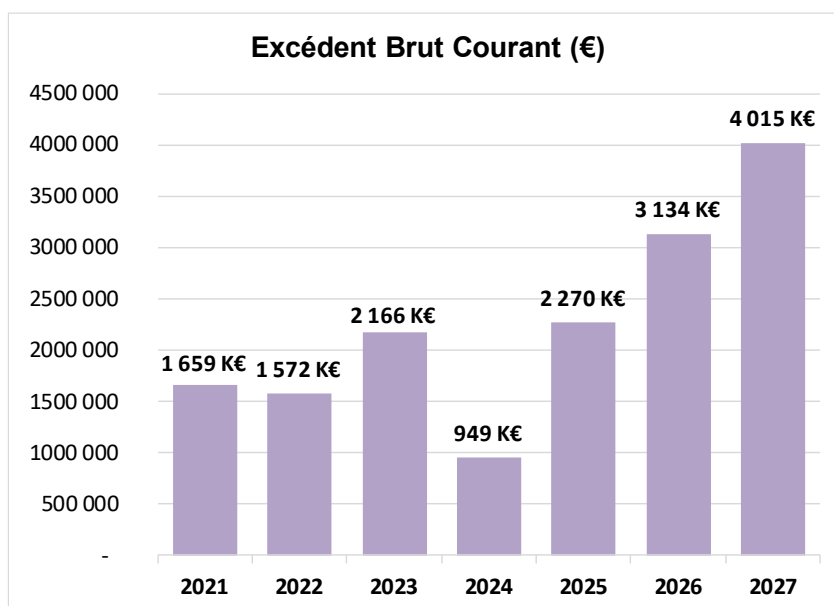
L'étude intègre comme hypothèse (scénario de référence) :

- Augmentation dès 2023 du taux de foncier bâti de 0,5 point par an et du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Charges de fonctionnement stables

Compte tenu des hypothèses projetées, et à l'inverse des études précédentes, on observe sur la prospective une progression moyenne annuelle des produits de fonctionnement courant (*hors opérations exceptionnelles et charges financières*) plus dynamique (+3,3%) que celle des charges de même nature (+1,8%).

L'évolution des charges est très fluctuante en début de prospective avant d'être contenue à un niveau bien en deçà de l'inflation projetée. A l'inverse, la croissance des produits se stabilise en 2024 et se maintient ensuite à un niveau supérieur à +3,5% (*dynamisme de la fiscalité renforcé par la progression des taux et des dotations dans une moindre mesure*).

L'**excédent brut courant** (EBC) est égal à la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de même nature.



Du fait des fluctuations observées sur l'évolution des opérations courantes, l'*excédent brut courant* (EBC) se reconstitue en **2023**, avant d'enregistrer une nouvelle dégradation l'**année suivante**. Il progresse ensuite sous l'impulsion de la dynamique des produits. Il atteint 4 015 K€ en **2027** (1 659 K€ en **2021**)

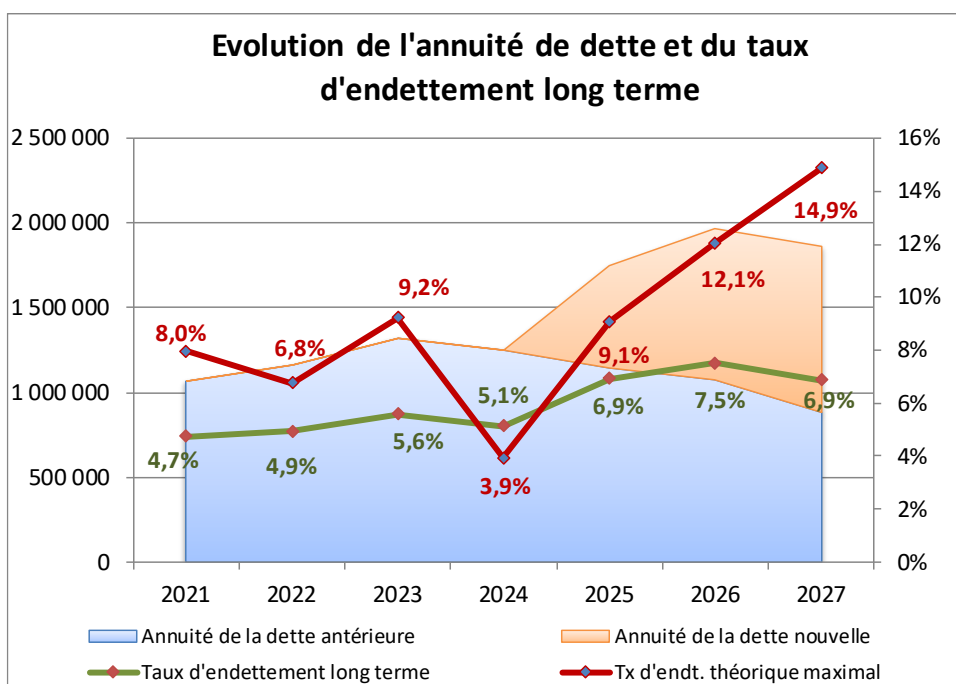
Affaiblie dès 2023, l'**épargne nette** devient déficitaire privant ainsi la communauté de communes de toute capacité à dégager, annuellement, un autofinancement pour les futurs investissements.

Scénario de référence	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct courant	22 367 474	23 518 531	23 621 635	24 276 670	25 233 054	26 161 056	27 110 515
- Charges de fct courant	20 708 919	21 946 457	21 455 168	23 327 735	22 963 215	23 026 937	23 095 041
= Excédent Brut Courant (EBC)	1 658 556	1 572 074	2 166 466	948 935	2 269 839	3 134 119	4 015 473
+ Solde exceptionnel large	132 421	22 484	20 282	6 732	26 566	26 401	26 233
= Epargne de Gestion (EdG)	1 790 976	1 594 557	2 186 748	955 667	2 296 405	3 160 520	4 041 707
- Intérêts de la dette	161 310	150 622	185 318	156 138	421 729	510 563	508 042
= Epargne Brute (EB)	1 629 666	1 443 936	2 001 430	799 528	1 874 676	2 649 958	3 533 665
- Capital de la dette	906 246	1 012 619	1 137 554	1 092 829	1 327 134	1 457 203	1 357 909
= Epargne Nette (EN)	723 421	431 317	863 876	- 293 301	547 542	1 192 755	2 175 756

Investissements (PPI)	6 770 245	6 140 194	3 999 042	11 599 821	7 539 620	6 089 620	5 499 620
Emprunts	3 000 000	2 000 000	-	6 500 000	3 200 000	1 000 000	-

L'érosion de l'*EBC* observée en **2024** ne permet pas d'assurer la couverture de l'annuité. L'*épargne nette* enregistrée est déficitaire à hauteur de 293 K€. La tendance s'inverse ensuite avec une *épargne nette* positive qui progresse, et ce malgré les annuités nouvelles (estimées à 983 K€ en **2027**) liées aux emprunts mobilisés chaque année, pour un montant total de 10 700 K€ **entre 2024 et 2026**, pour financer le programme pluriannuel d'investissement

L'amélioration observée sur les années suivantes permet à l'EPCI de retrouver une marge pour assurer l'autofinancement des investissements projetés



Le profil d'extinction favorable de la dette, observé sur la prospective, permet à la CC de supporter en **2027** une annuité nouvelle de 983 K€ tout en contenant son *taux d'endettement (rapport de l'annuité de dette sur les recettes de fonctionnement)* sous la barre des 7%. Trois emprunts sont simulés chaque année **entre 2024 et 2026** pour un total de 10 700 K€

En parallèle, à l'exception de l'exercice **2024**, elle dispose d'une capacité de couverture de son *annuité de dette*, mesurée par le *taux d'endettement maximum**, qui reste supérieure à ce premier indicateur d'endettement

Plusieurs projections sont étudiées en parallèle :

Scénario 1 bis

→ **Augmentation dès 2023 du taux de foncier bâti de 0,5 point par an et du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires jusqu'en 2025 puis fiscalité constante**

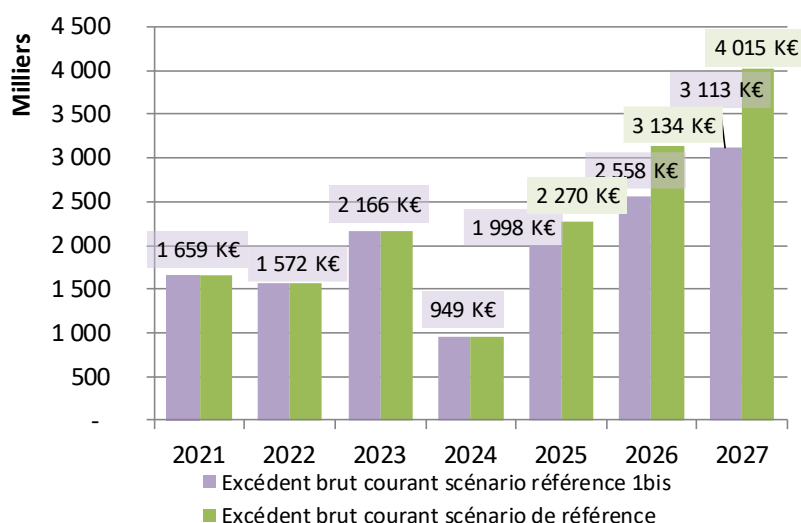
→ **Charges de fonctionnement stables**

Chaîne de l'épargne (€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement courant	22 367 474	23 518 531	23 621 635	24 276 670	24 961 024	25 584 731	26 207 911
- Charges de fonctionnement courant	20 708 919	21 946 457	21 455 168	23 327 735	22 963 215	23 026 937	23 095 041
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 658 556	1 572 074	2 166 466	948 935	1 997 808	2 557 794	3 112 870
+ Solde exceptionnel large	132 421	22 484	20 282	6 732	26 566	26 401	26 233
= Produits exceptionnels larges	141 372	51 301	71 634	50 000	50 000	50 000	50 000
- Charges exceptionnelles larges	8 951	28 817	51 352	43 268	23 434	23 599	23 767
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 790 976	1 594 557	2 186 748	955 666	2 024 375	2 584 196	3 139 103
- Intérêts	161 310	150 622	185 318	156 138	421 729	518 563	539 642
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 629 666	1 443 936	2 001 430	799 528	1 602 645	2 065 633	2 599 461
- Capital	906 246	1 012 619	1 137 554	1 092 829	1 327 134	1 467 191	1 398 262
= EPARGNE NETTE (EN)	723 421	431 317	863 876	-293 301	275 511	598 442	1 201 199
EPARGNE NETTE scénario de référence	723 421	431 317	863 876	-293 301	547 542	1 192 755	2 175 756
Différence	-	-	-	-	-272 030	-594 313	-974 556

Dans cette hypothèse, l'épargne nette reste positive malgré le manque à gagner du gain de fiscalité.

A programme d'investissement inchangé, et du fait de la faiblesse de l'EGC, la CC devra mobiliser davantage l'emprunt, ce qui viendra impacter sa situation d'endettement les années plus fragiles.

Excédent brut courant (EBC) en K€



Scénario 1 ter

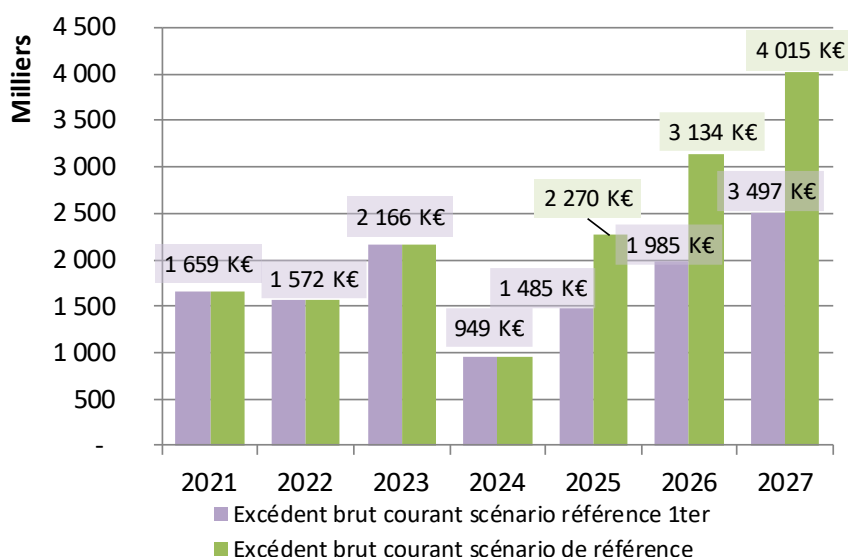
→ Augmentation dès 2023 du taux de foncier bâti de 0,5 point par an et du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur la période 2024-2027

→ Charges de fonctionnement en augmentation (+2%) à partir de 2025

Chaîne de l'épargne (€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement courant	22 367 474	23 518 531	23 621 635	24 276 670	25 233 054	26 161 055	27 110 515
- Charges de fonctionnement courant	20 708 919	21 946 457	21 455 168	23 327 735	23 747 823	24 176 313	24 613 372
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 658 556	1 572 074	2 166 466	948 935	1 485 231	1 984 743	2 497 143
+ Solde exceptionnel large	132 421	22 484	20 282	6 732	26 566	26 401	26 233
= Produits exceptionnels larges	141 372	51 301	71 634	50 000	50 000	50 000	50 000
- Charges exceptionnelles larges	8 951	28 817	51 352	43 268	23 434	23 599	23 767
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 790 976	1 594 557	2 186 748	955 666	1 511 797	2 011 144	2 523 377
- Intérêts	161 310	150 622	185 318	156 138	421 729	538 563	586 644
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 629 666	1 443 936	2 001 430	799 528	1 090 068	1 472 581	1 936 733
- Capital	906 246	1 012 619	1 137 554	1 092 829	1 327 134	1 492 162	1 459 190
= EPARGNE NETTE (EN)	723 421	431 317	863 876	-293 301	-237 066	-19 580	477 543
EPARGNE NETTE scénario de référence	723 421	431 317	863 876	-293 301	547 542	1 192 755	2 175 756
Différence	-	-	-	-	-784 608	-1 212 335	-1 698 213

Ce scénario permet ainsi de mettre en exergue la dégradation du niveau d'épargne nette et de la situation d'endettement résultant du seul fait de l'activité du fonctionnement.

Excédent brut courant (EBC) en K€



Le scénario visant une augmentation annuelle du taux de FB de 0,5 point et du taux de THRS permettrait à la communauté de communes, à volume d'investissement identique, de réduire le recours à l'emprunt et d'améliorer les soldes d'épargne.

L'épargne nette serait positive dès 2025 et s'établirait à 2 175 K€, ce qui lui permettrait de retrouver une marge pour assurer l'autofinancement des investissements projetés.

2.4. Dépenses d'investissement identifiées

		BP 2024	
Déchèteries	Travaux d'aménagement (études)	60 000,00	1 060 000,00
	Aménagement déchetterie	1 000 000,00	
Maison du Touch	Mobilier salle des élus	26 780,00	30 780,00
	Travaux salle des élus	4 000,00	
Informatique	Matériel informatique	70 600,00	70 600,00
Matériel services techniques	Tondeuse	4 000,00	49 000,00
	Divers matériels	45 000,00	
Petite Enfance	Réparations diverses	50 000,00	534 500,00
	Etude extension Lherm	457 000,00	
	Lave linge/sèche linge/mobiliers	27 500,00	
Relais d'assistants maternels	Aménagements jardin le Fousseret	70 300,00	80 000,00
	Informatique et mobilier	9 700,00	
Voirie	Travaux de voirie	3 000 000,00	3 016 000,00
	Outillages - Fourgon	16 000,00	
Equipements culturels	Matériel technique	7 500,00	7 500,00

Développement Economique	Participation travaux PPRT Antargaz – BASF – Lacroix	50 000,00	210 000,00
	Aides à l'immobilier d'entreprise	45 000,00	
	Réserve foncière	100 000,00	
	Pose fabrication signalétique ZA	15 000,00	
Equipements sportifs stades	?	40 000,00	1 367 000,00
	Stade Rieumes/divers travaux	1 302 000,00	
	Outillages	25 000,00	
Site Borret	Divers travaux mise aux normes	30 000,00	30 000,00
Aménagement numérique	Contributions Haute Garonne Numérique	23 000,00	23 000,00
Enfance Jeunesse	Travaux divers	33 000,00	38 490,00
	Divers matériels	5 490,00	
Maison du Campet	Aménagements divers	40 000,00	43 900,00
	Mobiliers	3 900,00	
Maison des Pyrénées	Mobilier et informatique	4 200,00	4 200,00
Equipements sportifs – gymnase	Etudes Gymnase Rieumes	40 000,00	101 000,00
	Divers travaux	61 000,00	
Espace France Services	Mobiliers	4 380,00	54 380,00
	Aménagements FS Cazères	50 000,00	
Hébergement de transition	Mobiliers	1 530,00	1 530,00
Maison du Touch	Fonds de concours	300 000,00	300 000,00
GEMAPI	Participation	1 000,00	1 000,00
Centre social	Etudes	38 000,00	38 000,00
TOTAL PRINCIPALES DEPENSES INVESTISSEMENT 2024		7 060 880,00	
Restes à réaliser 2023		2 842 274,00	

	TOTAL	9 903 154,00
1641 remboursement d'emprunt		1 093 000,00
amortissements subvention		36 264,00
dépenses imprévues		0,00
Résultat investissement reporté 2023		2 424 860,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2024		13 457 278,00

En 2024, l'enveloppe pool routier comprend 500 000 € de révision de prix des années 2022 et 2023. Cela engendrera moins de travaux.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement a été réalisé en 2021 sur la période 2022/2026. Il a été actualisé en 2023 (cf. annexe)

2.5. Recettes d'investissement

	BP 2024	
Voirie	Département - Pool routier / dégats d'orage	250 000,00
Autres recettes	FCTVA 2024	1 200 000,00
	Affectation des résultats proposée	3 061 795,00
	Amortissement	750 000,00
	Excédent d'investissement reporté	0,00
	Virement de la section de fonctionnement	134 742,00
	EMPRUNT 2024	5 855 402,00
	Restes à réaliser 2023	2 205 339,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	13 457 278,00

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère générales	3 391 026,00	3 042 125,63	3 462 650,00
012 - Charges de personnel	1 139 758,00	895 540,64	2 172 536,00
65 – Autres charges de gestion courante	34 700,00	3 162,25	24 000,00
66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	10 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	468 251,95	468 251,95	447 316,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	5 033 735,95	4 409 080,47	6 116 502,00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 585,00	2 585,00	2 585,00
013 - atténuation de charges	70 000,00	150 352,92	85 317,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	4 370 000,00	4 049 024,35	4 798 260,00
74 - Subvention d'exploitation	0,00	326 510,72	1 228 340,00
75 - Autres produits de gestion courante	587 150,95	17 632,35	
77 - produits exceptionnels	4 000,00	13 442,42	2 000,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	5 033 735,95	4 559 547,76	6 116 502,00

INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 585,00	2 585,00	2 585,00
16 - Emprunts	0,00		
21 - Immobilisation corporelles	1 968 670,00	415 527,03	2 048 070,00
TOTAL dépenses d'investissement	1 971 255,00	418 112,03	2 050 655,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	50 139,00
10 - dotations - fonds divers	203 003,05	0,00	150 467,00

16 - emprunts	1 000 000,00		1 297 733,00
13 - subventions	300 000,00	0,00	105 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	468 251,95	468 251,95	447 316,00
TOTAL recettes d'investissement	1 971 255,00	468 251,95	2 050 655,00

Une partie des dépenses de personnel (direction et personnel des déchèteries) reste affectée au budget principal ; ainsi que les investissements des déchèteries et les emprunts antérieurs.

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDES A DOMICILE

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Observations
002 - résultat fonctionnement	2 676,09	2 676,09		
011 - groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation	34 420,00	20 617,75	34 920,00	
012 - groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	1 164 773,00	1 059 090,00	1 258 700,00	
016 - groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	35 975,00	28 607,47	15 814,60	
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1 237 844,09	1 110 991,31	1 309 434,60	
017- groupe 1 : produits de tarification	560 000,00	534 828,31	558 000,00	
018 - groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	677 844,09	575 041,56	751 434,60	Dont subvention équilibre 545 434,60 €
019 - groupe 3 : produits financiers	0,00	1 192,46	0,00	
TOTAL Recettes de fonctionnement	1 237 844,09	1 111 062,33	1 309 434,60	

❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Observations
Dépenses	414 372,00	386 798,49	437 768,00	Augmentation du nombre de repas
Recettes	414 372,00	386 799,01	437 768,00	Dont 87 767 € de subvention d'équilibre

❖ BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Observations
011 – Charges à caractère générales	52 610,00	32 836,51	60 102,26	
012 – Charges de personnel	309 221,00	300 190,71	327 002,00	
65 – Autres charges de gestion courante	7 310,00	6 707,60	7 260,00	
68 - Amortissements	3 381,61	3 381,61	13 677,00	
022 - Dépenses imprévues	250,00			
023 – Virement à la section d'investissement	58 818,39		33 848,38	
TOTAL Dépenses de fonctionnement	431 591,00	343 116,43	441 889,64	
74 – Dotations, subventions	348 995,70	342 031,52	403 316,46	Dont subvention 393 928 €
013 – Remboursement sur rémunération	2 500,00		0,00	
70 - produits des services	1 500,00	2 029,45	3 000,00	
75 - Autres produits de gestion courante	100,00	82,11		
77 - Produits exceptionnels				
002 – Excédent de fonctionnement	78 495,30	78 495,30	35 573,18	
TOTAL Recettes de fonctionnement	431 591,00	422 638,38	441 889,64	

❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère générales	14 000,00	4 168,04	6 700,36
023 - virement section investissement			77 502,00
65 – Autres charges de gestion courante	1 193,08	0,00	
66 - Charges financières	4 462,97	2 508,07	2 006,66
67 - Charges exceptionnelles	43 445,40	0,00	
022 - Dépenses imprévues	2 000,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95	26 306,95
TOTAL Dépenses de fonctionnement	83 752,35	32 983,06	112 515,97
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	37 337,25	37 337,25	57 518,71
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26	6 997,26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	44 412,84	46 167,26	48 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	10,00	0,63	0,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	88 757,35	90 501,77	112 515,97

INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	BP 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26	6 997,26
16 - Emprunts	13 391,78	13 391,78	13 887,28
20 études	6 000,00	0,00	17 475,00
21 - Immobilisation corporelles	94 000,00	0,00	155 000,00
TOTAL Dépenses d'investissement	120 389,04	20 389,04	193 359,54
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 927,43	30 927,43	36 845,34
021 - Virement de la section de fonctionnement			77 502,00
10 - FCTVA			25 400,00
16 - Emprunts	63 154,66		27 305,25

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95	26 306,95
TOTAL Recettes d'investissement	120 389,04	57 234,38	193 359,54

❖ **BUDGETS ANNEXES – ZONES D'ACTIVITES**

ZONE D'ACTIVITES LHERM	
Etudes - Travaux d'aménagement	250 000
Ventes de terrains (en partie 2024 et suivantes)	597 000
DETR	138 959
ZONE D'ACTIVITES SAINTE-FOY DE PEYROLIERES	
Acquisition terrain privé suite à DUP	130 000.00
ZONE D'ACTIVITES MARTRES-TOLOSANE	
Etudes – travaux d'aménagement	40 000
ZONE D'ACTIVITES DESCAILLAUX – SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	
Plantation	2 000

ANNEXES

Annexe 1 – Harmonisation des taux de CFE

Schéma d'harmonisation des taux de CFE avec la durée maximale de 12 ans (à taux de CFE unique voté constant)

	Taux 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
BOUSSENS	27,57%	28,36%	29,16%	29,96%	30,76%	31,56%	32,36%	33,15%	33,95%	34,75%	35,55%	36,35%	37,15%
CAZERES	48,94%	47,95%	46,97%	45,99%	45,01%	44,02%	43,04%	42,06%	41,08%	40,09%	39,11%	38,13%	37,15%
COULADERE	45,70%	44,98%	44,27%	43,56%	42,84%	42,13%	41,42%	40,70%	39,99%	39,28%	38,56%	37,85%	37,14%
FRANCON	37,57%	37,53%	37,50%	37,46%	37,43%	37,39%	37,36%	37,32%	37,29%	37,25%	37,22%	37,18%	37,15%
LESCUNS	20,23%	21,64%	23,05%	24,46%	25,87%	27,28%	28,69%	30,10%	31,51%	32,92%	34,33%	35,74%	37,15%
MARIGNAC-LASPEYRES	40,66%	40,36%	40,07%	39,78%	39,49%	39,19%	38,90%	38,61%	38,32%	38,02%	37,73%	37,44%	37,15%
MARTRES-TOLOSANE	42,08%	41,66%	41,25%	40,84%	40,43%	40,02%	39,61%	39,20%	38,79%	38,38%	37,97%	37,56%	37,15%
MAURAN	43,04%	42,54%	42,05%	41,56%	41,07%	40,58%	40,09%	39,60%	39,11%	38,62%	38,13%	37,64%	37,15%
MONDAVEZAN	34,95%	35,13%	35,31%	35,50%	35,68%	35,86%	36,05%	36,23%	36,41%	36,60%	36,78%	36,96%	37,15%
MONTBERAUD	38,18%	38,09%	38,00%	37,92%	37,83%	37,75%	37,66%	37,57%	37,49%	37,40%	37,32%	37,23%	37,15%
MONTCLAR-DE-COMMINGES	20,30%	21,70%	23,10%	24,51%	25,91%	27,32%	28,72%	30,12%	31,53%	32,93%	34,34%	35,74%	37,15%
PALAMINY	40,58%	40,29%	40,00%	39,72%	39,43%	39,15%	38,86%	38,57%	38,29%	38,00%	37,72%	37,43%	37,15%
PLAGNE	30,20%	30,77%	31,35%	31,93%	32,51%	33,09%	33,67%	34,25%	34,83%	35,41%	35,99%	36,57%	37,15%
PLAN	40,44%	40,16%	39,89%	39,61%	39,34%	39,06%	38,79%	38,52%	38,24%	37,97%	37,69%	37,42%	37,15%
SAINT-MICHEL	30,60%	31,14%	31,69%	32,23%	32,78%	33,32%	33,87%	34,42%	34,96%	35,51%	36,05%	36,60%	37,15%
SANA	27,46%	28,26%	29,07%	29,88%	30,69%	31,49%	32,30%	33,11%	33,92%	34,72%	35,53%	36,34%	37,15%
BEAUFORT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
BERAT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CAMBERNARD	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
FORGUES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LABASTIDE-CLERMONT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAHAGE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAUTIGNAC	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LHERM	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTASTRUC-SAVES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTGRAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PIN-MURELET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PLAGNOLE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
POUCHARRAMET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
RIEUMES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAJAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAVERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CASTELNAU-PICAMPEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
CASTIES-LABRANDE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FOUSSERET	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FUSTIGNAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
GRATENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
LUSSAN-ADEILHAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MARIGNAC-LASCLARES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTGUT-BOURJAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTOUSSIN	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POLASTRON	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POUY-DE-TOUGES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINT-ARAILLE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SENARENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
Taux moyen pondéré	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%
<i>Variation annuelle du taux (en points d'imposition)</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%
Taux CFE unique voté		37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%	37,15%

Annexe 2 – PPI

Compétences	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Culture	35 000	7 500	10 000	10 000	62 500
Enfance jeunesse	21 100	38 490	13 200	13 200	85 990
Petite enfance	322 558	592 000	30 000	30 000	974 558
Tourisme	68 000	62 300	22 000	22 000	174 300
Fonds de concours	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000
Action sociale	35 000	108 000	804 000		947 000
Voirie	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	12 400 000
Informatique	63 500	70 600	50 000	50 000	234 100
Environnement	2 218 670	2 095 170	2 424 420	844 420	7 582 680
Stades	786 041	1 375 000	85 000	205 000	2 451 041
Gymnases	60 000	101 000	1 060 000	1 060 000	2 281 000
Services techniques	132 000	79 000	50 000	50 000	311 000
Entretien bâtiments	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Développement économique	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
PLUI			200 000	200 000	400 000
TOTAL	7 241 869	8 029 060	8 248 620	5 984 620	29 904 169